

ETATS FINANCIERS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 30 avril 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Samir LABIDI et Anis SMAOUI .

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2017

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	4.1	178 353	246 320	(67 967)	(27,6%)
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	99 941	236 389	(136 448)	(57,7%)
AC3 - Créances sur la clientèle	4.3	8 725 577	7 371 767	1 353 810	18,4%
a- Comptes débiteurs		1 262 769	1 142 169	120 600	10,6%
b- Autres concours à la clientèle		7 150 674	5 881 979	1 268 695	21,6%
c- Crédits sur ressources spéciales		294 773	329 056	(34 283)	(10,4%)
d- Créances agricoles sur l'Etat		17 361	18 563	(1 202)	(6,5%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial	4.4	4 929	40 768	(35 839)	(87,9%)
AC5 - Portefeuille d'investissement	4.5	1 407 310	1 280 497	126 813	9,9%
AC6 - Valeurs immobilisées	4.6	97 068	87 448	9 620	11,0%
AC7 - Autres actifs	4.7	153 839	176 756	(22 917)	(13,0%)
Total des actifs		10 667 017	9 439 945	1 227 072	13,0%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	4.8	803 589	618 913	184 676	29,8%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	395 643	313 392	82 251	26,2%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	7 633 299	7 025 567	607 732	8,7%
a- Dépôts à vue		2 046 240	1 850 982	195 258	10,5%
b- Autres dépôts et avoirs		5 587 059	5 174 585	412 474	8,0%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.11	509 410	428 479	80 931	18,9%
a- Emprunts matérialisés		221 131	129 821	91 310	70,3%
b- Autres fonds empruntés		-	-	-	-
c- Ressources spéciales		288 279	298 658	(10 379)	(3,5%)
PA5 - Autres passifs	4.12	349 047	276 740	72 307	26,1%
Total des passifs		9 690 988	8 663 091	1 027 897	11,9%
Capitaux propres					
CP1 - Capital	4.13	160 000	160 000	-	-
CP2 - Réserves	4.13	485 794	345 172	140 622	40,7%
CP3 - Actions propres	4.13	(1 372)	(1 372)	-	-
CP4 - Autres capitaux propres	4.13	133 000	133 000	-	-
CP5 - Résultats reportés	4.13	16	54	(38)	(70,4%)
CP6 - Résultat de l'exercice	4.13	198 591	140 000	58 591	41,9%
Total des Capitaux propres		976 029	776 854	199 175	25,6%
Total des capitaux propres et passifs		10 667 017	9 439 945	1 227 072	13,0%

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2017

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.1	996 110	1 038 934	(42 824)	(4,1%)
a- En faveur des établissements bancaires		125 221	246 670	(121 449)	(49,2%)
b- En faveur de la clientèle		710 889	632 264	78 625	12,4%
c- En faveur de l'Etat		160 000	160 000	-	-
HB2 - Crédits documentaires		564 433	679 453	(115 020)	(16,9%)
Débiteurs par accreditifs export devises		78 876	54 252	24 624	45,4%
Débiteurs par accreditifs import devises		485 557	625 201	(139 644)	(22,3%)
HB3 - Effets et autres créances donnés	5.2	803 000	549 000	254 000	46,3%
Total des passifs éventuels		2 363 543	2 267 387	96 156	4,2%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés	5.3	506 617	430 656	75 961	17,6%
Crédits notifiés non utilisés		506 617	430 656	75 961	17,6%
HB5 - Engagements sur titres	5.4	3 832	4 041	(209)	(5,2%)
a- Participations non libérées		3 832	4 041	(209)	(5,2%)
b- Autres		-	-	-	-
Total des engagements donnés		510 449	434 697	75 752	17,4%
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues	5.5	3 186 705	3 180 361	6 344	0,2%
Total des engagements reçus		3 186 705	3 180 361	6 344	0,2%

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2017
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2017	Jusqu'au 31/12/2016	Ecart	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	6.1	627 052	516 822	110 230	21,3%
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		7 017	6 234	783	12,6%
b- Opérations avec la clientèle		595 404	487 504	107 900	22,1%
c- Autres intérêts et revenus assimilés		24 631	23 084	1 547	6,7%
PR2 - Commissions (en produits)	6.2	87 556	69 722	17 834	25,6%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	21 150	19 400	1 750	9,0%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	77 036	68 875	8 161	11,8%
Total produits d'exploitation bancaire		812 794	674 819	137 975	20,4%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	(365 239)	(292 697)	(72 542)	(24,8%)
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		(62 272)	(48 064)	(14 208)	(29,6%)
b- Opérations avec la clientèle		(288 238)	(238 672)	(49 566)	(20,8%)
c- Emprunts et ressources spéciales		(14 381)	(5 506)	(8 875)	(161,2%)
d- Autres intérêts et charges		(348)	(455)	107	23,5%
CH2 - Commissions encourues		(3 249)	(3 308)	59	1,8%
Total charges d'exploitation bancaire		(368 488)	(296 005)	(72 483)	(24,5%)
Produit Net Bancaire		444 306	378 814	65 492	17,3%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	6.6	(80 505)	(109 519)	29 014	26,5%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	90 470	86 587	3 883	4,5%
PR7 - Autres produits d'exploitation		582	581	1	0,2%
CH6 - Frais de personnel	6.8	(179 347)	(162 351)	(16 996)	(10,5%)
CH7 - Charges générales d'exploitation	6.9	(35 110)	(34 350)	(760)	(2,2%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(6 379)	(5 289)	(1 090)	(20,6%)
Résultat d'exploitation		234 017	154 473	79 544	51,5%
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	6.10	(43)	170	(213)	(125,3%)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	6.11	(30 960)	(10 858)	(20 102)	(185,1%)
Résultat des activités ordinaires		203 014	143 785	59 229	41,2%
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(4 423)	(3 785)	(638)	(16,9%)
Résultat net de l'exercice		198 591	140 000	58 591	41,9%

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2017
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2017	Jusqu'au 31/12/2016	Ecart	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		727 163	586 584	140 579	24,0%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(359 523)	(284 904)	(74 619)	(26,2%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		(6 150)	(2 100)	(4 050)	(192,9%)
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(1 407 059)	(673 161)	(733 898)	(109,0%)
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		602 516	768 741	(166 225)	(21,6%)
Titres de placement		(1 513)	(74)	(1 439)	(1944,6%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(181 250)	(153 446)	(27 804)	(18,1%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		1 574	(92 000)	93 574	101,7%
Impôt sur les bénéfices		(5 742)	(938)	(4 804)	(512,2%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	7.1	(629 984)	148 702	(778 686)	(523,7%)
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		80 406	62 137	18 269	29,4%
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		6 985	(243 269)	250 254	102,9%
Aquisitions / cessions sur immobilisations		(9 990)	(6 961)	(3 029)	(43,5%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	7.2	77 401	(188 093)	265 494	141,2%
Activités de financement					
Emission d'emprunts		100 000	100 000	-	-
Remboursement d'emprunts		(10 735)	(3 335)	(7 400)	(221,9%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(11 158)	29 397	(40 555)	(138,0%)
Dividendes versés		(32)	(34)	2	5,9%
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	7.3	78 075	126 028	(47 953)	(38,0%)
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		(37 960)	-	(37 960)	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(512 468)	86 637	(599 105)	(691,5%)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(448 080)	(534 717)	86 637	16,2%
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	7.4	(960 548)	(448 080)	(512 468)	(114,4%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRÊTES AU 31 décembre 2017

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRESENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32.000.000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, 5 Rue de Syrie. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 16 directions régionales, 3 succursales et 175 agences.

La Banque finance, tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2017 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	16 074 538	80 372 690	50,24%
L'Etat Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,49%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 296 042	6 480 210	4,05%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15%
Office des Terres Domaniales	128 016	640 080	0,40%
Société Tunisienne du Sucre	47 733	238 665	0,15%
Office de l'Elevage et des Pâturages	24 009	120 045	0,08%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	4 260 089	21 300 445	13,31%
CTAMA-MGA	1 564 718	7 823 590	4,89%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,83%
STAR	703 914	3 519 570	2,20%
Autres actionnaires à participation publique	765 854	3 829 270	2,39%

ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	3 335 923	16 679 615	10,42%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	7 438 803	37 194 015	23,25%
AUTRES ACTIONNAIRES	890 647	4 453 235	2,78%
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100,00%

2-RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3-BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloquages, pour leur valeur nominale.

3.1.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentées à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3- Les provisions sur les engagements

i.Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les créances contentieuses sont classées 5 et le risque net sur ces créances est provisionné au taux de 100%.

ii.Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 supérieure ou égale à 8 ans.

iii.Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

3.1.4- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2-Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

-Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

-Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois. Ils sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière pour les titres cotés et leur juste valeur pour les titres non cotés. Les moins-values latentes font l'objet de provisions.

Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti. Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

-Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

3.2.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique:

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'Etat Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR ;
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués principalement de participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, de comptes courants associés et de participations avec sortie libre.

Traitement des participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés:

Avant 2015, ces titres ont été évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

Depuis 2015, la méthode d'évaluation de ces titres a été corrigée et ce pour les participations sous forme de convention de

portage (avant la publication du décret loi n° 2011-99 du 21 octobre 2011) en les considérant comme des crédits à la clientèle conformément à la NCT 25 et application ainsi des dispositions de la circulaire 91-24.

Traitement des titres de participation avec sortie libre:

l'évaluation de ces titres est faite en se basant sur la valeur d'usage des titres qui est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.3-Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4-Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.5-Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres:

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés».

3.6-Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi :

Le personnel retraité de la BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale. Le calcul de cette provision est détaillé dans la note 4.12.1.

3.7-Note portant sur les règles de conversion des opérations en monnaies étrangères

En l'absence d'une comptabilité multidevises, la BNA effectue la conversion des opérations en monnaies étrangères à un cours fixe par devise calculé selon le cours BCT du dernier jour ouvrable de l'exercice encours. Au 31 Décembre une opération de réévaluation des comptes en devise est opérée selon ces cours.

3.8-Faits marquants de l'exercice 2017

La banque a procédé à l'ouverture de 4 nouvelles représentations et de 2 bureaux de change frontaliers au cours de l'année 2017 .

Le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 13/12/2016, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 50.000 mDT, avec recours à l'Appel Public à l'Epargne dont la durée de vie moyenne est de 5 ans pour la catégorie A et 7 ans dont deux années de grâce pour la catégorie B. Les intérêts sont calculés au taux de 7,4% pour la catégorie A et au taux de 7,55 % pour la catégorie B et ce suite à l'autorisation de l'AGO réunie le 29/06/2016 d'émettre par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200.000 mDT.

Le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 28/11/2017, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 50.000 mDT, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne dont la durée de vie moyenne est de 5 ans pour la catégorie A et 7 ans dont deux années de grâce pour la catégorie B. Les intérêts sont calculés au taux de 7,6% pour la catégorie A et au taux de 7,75 pour la catégorie B et ce suite à l'autorisation de l'AGO réunie le 22/05/2017 d'émettre par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200.000 mDT.

Au cours de l'exercice 2017, la banque a procédé à la cession de 5.417.780 actions détenues dans le capital de la SFBT pour un prix de cession de 100.160 mDT. La plus value réalisée par la banque suite à cette opération de cession est de l'ordre de 95.907 mDT;

La banque a procédé à la cession à la SOFINREC de deux lots de créances compromises s'élevant à 99.201 mDT dont 3.009 mDT d'intérêts pour le premier lot et à 39.104 mDT dont 1.454 mDT d'intérêts pour le deuxième lot. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances cédées, s'élèvent respectivement à 122.557 mDT et 10.098 mDT.

En vertu des dispositions de l'article 52 De la loi n°66 Du 18 décembre 2017 Portant loi de finances pour la gestion de l'année 2018, la banque a procédé à la constatation de la contribution exceptionnelle parmi les pertes extra-ordinaires pour un montant de 4.423 mDT.

4-NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1-Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 178.353 mDT au 31/12/2017 contre 246.320 mDT au 31/12/2016, soit une diminution de 67.967 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Avoirs en caisse en dinars	42 436	40 324	2 112	5,2%
Avoirs en caisse en devises	8 942	6 993	1 949	27,9%

Avoirs auprès de la BCT en dinars	6 499	-	6 499	-
Avoirs chez la BCT en devises	68 323	89 056	(20 733)	(23,3%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(334)	(303)	(31)	(10,2%)
Prêts sur le marché monétaire dinars BCT	-	56 000	(56 000)	(100,0%)
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	41 200	48 452	(7 252)	(15,0%)
Intérêts à percevoir	3	14	(11)	(78,6%)
Mouvements IBS	10 730	5 415	5 315	98,2%
Avoirs auprès du CCP	554	369	185	50,1%
Total	178 353	246 320	(67 967)	(27,6%)

Ratio de liquidité

En application de la circulaire BCT n°2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2017 de 80%. La BNA affiche, à la date du 31/12/2017, un ratio de liquidité de 107,05%.

	Seuil régl.	31/12/2017	Seuil régl.	31/12/2016
Ratio de liquidité	80,0%	107,1%	70,0%	102,0%

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2016	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2017
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(303)	(31)	-	-	(334)
Total	(303)	(31)	-	-	(334)

4.2-Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 99.941 mDT au 31/12/2017 contre 236.389 mDT au 31/12/2016, soit une diminution de 136.448 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
A - Créances sur les établissements bancaires	48 587	208 770	(160 183)	(76,7%)
Comptes courants & autres créances	8 553	3 479	5 074	145,8%
Prêts sur le marché monétaire en dinars	40 000	205 000	(165 000)	(80,5%)
Intérêts à percevoir	34	291	(257)	(88,3%)
B - Créances sur les établissements financiers	51 586	27 827	23 759	85,4%

Comptes courants	7 603	5 633	1 970	35,0%
Prêts à MLT	42 900	21 750	21 150	97,2%
Créances rattachées sociétés de leasing	926	318	608	191,2%
Intérêts à percevoir	157	126	31	24,6%
Total brut	100 173	236 597	(136 424)	(57,7%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(232)	(208)	(24)	(11,5%)
Intérêts et agios réservés	-	-	-	-
Total net	99 941	236 389	(136 448)	(57,7%)

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	48 587	-	-	-	48 587
Comptes courants & autres créances	8 553	-	-	-	8 553
Prêts sur le marché monétaire en dinars	40 000	-	-	-	40 000
Intérêts à percevoir	34	-	-	-	34
B - Créances sur les établissements financiers	8 686	400	32 500	10 000	51 586
Comptes courants	7 603	-	-	-	7 603
Prêts à MLT	-	400	32 500	10 000	42 900
Créances rattachées sociétés de leasing	926	-	-	-	926
Intérêts à percevoir	157	-	-	-	157
Total au 31 décembre 2017	57 273	400	32 500	10 000	100 173

Total au 31 décembre 2016	191 597	19 850	15 150	10 000	236 597
----------------------------------	----------------	---------------	---------------	---------------	----------------

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	-	-	-	48 587	48 587
B - Créances sur les établissements financiers	-	-	-	51 586	51 586
Total brut au 31 décembre 2017	-	-	-	100 173	100 173
Total brut au 31 décembre 2016	-	-	-	236 597	236 597

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit:

	31/12/2016	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2017
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(208)	(24)	-	-	(232)
Total	(208)	(24)	-	-	(232)

Il n'y a pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 232 mDT, concerne des provisions pour risque divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en Devises.

4.3-Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2017 à 8.725.577 mDT contre 7.371.767 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 1.353.810 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Engagements bruts agricoles	1 066 799	1 109 356	(42 557)	(3,8%)
Comptes débiteurs	61 016	52 719	8 297	15,7%
Autres concours à la clientèle	566 805	499 445	67 360	13,5%
Crédits sur ressources spéciales	184 668	215 446	(30 778)	(14,3%)
Intérêts impayés et créances rattachées	256 792	344 479	(87 687)	(25,5%)
Produits constatés d'avance	(2 482)	(2 733)	251	9,2%
Engagements bruts commerciaux et industriels	9 096 330	7 851 062	1 245 268	15,9%
Comptes débiteurs	1 246 715	1 138 561	108 154	9,5%
Autres concours à la clientèle	7 563 714	6 436 748	1 126 966	17,5%
Crédits sur ressources spéciales	109 621	112 913	(3 292)	(2,9%)
Intérêts impayés et créances rattachées	205 720	180 232	25 488	14,1%
Produits constatés d'avance	(29 440)	(17 392)	(12 048)	(69,3%)
Comptes courants associés	541	541	-	-
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	17 824	19 027	(1 203)	(6,3%)
Encours brut	10 181 494	8 979 986	1 201 508	13,4%
Provisions sur créances à la clientèle	(966 480)	(1 042 176)	75 696	7,3%
Provisions sur créances classées	(640 078)	(790 851)	150 773	19,1%
Provisions additionnelles	(238 583)	(176 212)	(62 371)	(35,4%)
Provisions collectives sur créances non classées	(87 819)	(75 113)	(12 706)	(16,9%)

Provisions sur créances agricoles prises en charge par l'Etat	(464)	(464)	-	-
Intérêts et agios réservés	(488 973)	(565 579)	76 606	13,5%
Sur engagements agricoles	(245 762)	(335 590)	89 828	26,8%
Sur engagements commerciaux et industriels	(243 211)	(229 989)	(13 222)	(5,7%)
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(1 455 917)	(1 608 219)	152 302	9,5%
Encours net	8 725 577	7 371 767	1 353 810	18,4%

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi:

	31/12/2016	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2017
Provisions sur créances agricoles prises en charge par l'Etat	(464)	-	-	-	(464)
Créances douteuses					
Provisions individuelles sur créances classées	(790 851)	(78 139)	228 912	-	(640 078)
Provisions additionnelles	(176 212)	(76 509)	14 138	-	(238 583)
Provisions collectives	(75 113)	(12 706)	-	-	(87 819)
Total	(1 042 640)	(167 354)	243 050	-	(966 944)

La ventilation des créances brutes de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité contactuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Engagements bruts agricoles	609 057	40 784	114 648	205 010	97 300	1 066 799
Engagements bruts commerciaux et industriels	2 382 766	2 826 512	1 126 557	2 221 598	538 897	9 096 330
Comptes courants associés	-	541	-	-	-	541
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	-	17 824	-	-	-	17 824
Total au 31 décembre 2017	2 991 823	2 885 661	1 241 205	2 426 608	636 197	10 181 494

La ventilation des créances envers la clientèle par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Encours brut	160 039	1 304	-	10 020 150	10 181 493
Provisions sur créances à la clientèle	(803)	-	-	(966 140)	(966 943)
Intérêts et agios réservés	-	-	-	(488 973)	(488 973)
Total brut au 31 décembre 2017	159 236	1 304	-	8 565 037	8 725 577
Total brut au 31 décembre 2016	138 479	-	-	7 233 288	7 371 767

4.3.1- Ratios de solvabilité

En application de la circulaire BCT n° 2016-03, les banques sont tenues de respecter un ratio de solvabilité de 10%. Au 31 décembre 2017, la BNA affiche un ratio de solvabilité de 12,4% et un ratio Tier One de 7,99%.

	Seuil régl.	31/12/2017	31/12/2016
Ratio de solvabilité	10,0%	12,40%	11,18%
Tier One		7,99%	7,31%

4.3.2- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés

Les engagements (bilan et hors bilan) de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2017 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions		Intérêts et agios réservés hors impayés en intérêts agricoles	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Classe 0	7 725 679	6 640 058	7 676 410	6 588 843	-	(8 292)	(20 018)	(20 874)
Classe 1	1 537 382	1 178 335	1 536 559	1 175 048	-	-	(19 085)	(6 592)
Total créances courantes	9 263 061	7 818 393	9 212 969	7 763 891	-	(8 292)	(39 103)	(27 466)
Classe 2	232 978	178 040	222 274	171 519	(26 522)	(14 600)	(13 501)	(9 669)
Classe 3	140 663	236 342	139 180	234 646	(27 229)	(58 672)	(12 589)	(14 684)
Classe 4	858 716	934 828	742 307	768 122	(334 521)	(360 461)	(123 192)	(106 087)
Classe 5	851 477	919 313	745 957	816 447	(490 389)	(525 038)	(72 927)	(82 427)
Total créances classées	2 083 834	2 268 523	1 849 718	1 990 734	(878 661)	(958 771)	(222 209)	(212 867)
Total créances en mDT	11 346 895	10 086 916	11 062 687	9 754 625	(878 661)	(967 063)	(261 312)	(240 333)
Taux des créances classées	18,36%	22,49%	16,72%	20,41%				
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et les intérêts et agios réservés	52,83%	51,65%	59,52%	58,85%				

4.3.3- Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24, tout en éliminant les relations présentant un profil de risque spécifique (entreprises publiques et établissement de crédit).

Ainsi, à la date du 31 décembre 2017, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 87.819 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0/1)	Taux de migration moyen	Taux de provisionnement moyen	Facteur scalaire	Provision Collective
Agriculture	500 310	11,6%	10,2%	1,44	8 507
Autres Industries	79 265	9,7%	15,4%	1,00	1 188
Autres Services	708 878	5,5%	16,5%	1,30	8 450
Bâtiments et travaux publics	418 558	4,1%	31,4%	1,00	5 430
Commerce	1 406 355	6,2%	19,1%	1,18	19 743
Consommation	1 221 787	2,5%	55,1%	1,00	16 706
Habitat	305 294	2,5%	20,1%	1,00	1 512
Industries Manufacturières	2 216 732	3,2%	27,3%	1,00	19 116
Promotion Immobilière	592 999	5,2%	11,6%	1,74	6 242
Tourisme	151 870	6,8%	8,6%	1,05	925
Total Classes 0 & 1 (*)	7 602 048				87 819

(*) *Compte non tenu des engagements des entreprises publiques et des établissements de crédits*

4.3.4- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2017, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2017 s'élève à 238.583 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 62.371 mDT par rapport au 31/12/2016 et ce suite à la constatation au cours de l'exercice 2017 des dotations complémentaires pour un montant de 76.509 mDT et des reprises pour un montant de 14.138 mDT.

4.3.5- Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge

par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat		Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2017 (3)	Encours au 31/12/2016 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
	(1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)				
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	24 452	32 814	16 343	12 269	4 074
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 325	116 280	156 044	76 247	62 598	13 649
Article 3 de la loi n°99/65 du 15/07/1999	24 051	11 807	12 244	2 869	1 113	1 755
Total en mDT	353 642	152 539	201 103	95 458	75 981	19 478

4.3.7- Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2017 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					
		Office des Céréales	STIR	TUNIS AIR	O.T.D	O.N.H	EI Fouledh
Engagements au 31/12/2016	1 127 547	523 958	58 581	55 300	94 525	60 641	51 104
Engagements au 31/12/2017	1 359 880	544 357	151 605	52 490	107 650	108 536	52 600
Garanties de l'état au 31/12/2017	902 390	524 000	-	52 320	98 251	76 202	46 238
Agios et intérêts réservés au 31/12/2017	(19 795)	-	-	-	(9 246)	-	(6 362)
Classe au 31/12/2017		0	0	0	0	0	4
Provisions au 31/12/2017	(7)	-	-	-	-	-	-

4.4-Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'élève à 4.929 mDT au 31/12/2017 contre 40.768 mDT au 31/12/2016, soit une diminution de 35.839 mDT due essentiellement à la baisse des bons du Trésor sur titres de transaction détenus par la Banque qui sont passés de 37.966 mDT au 31/12/2016 à 2.380 au 31/12/2017.

	31/12/2016	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	31/12/2017
I- Titres de placement	1 638	1 212	11	-	2 861
1.1 Titres émis par les organismes publics	-	-	-	-	-
1.2 Titres émis par les entreprises liées	27	2	-	-	29
Valeurs brutes	27	2	-	-	29
Provisions	-	-	-	-	-
1.3 Titres émis par les entreprises associées	891	1 473	-	-	2 364
Valeurs brutes	955	1 511	-	-	2 466
Provisions	(64)	(38)	-	-	(102)
1.4 Titres émis par les co-entreprises	-	-	-	-	-
1.5 Autres titres émis	720	(263)	11	-	468
Valeurs brutes	1 060	-	-	-	1 060
Provisions	(340)	(263)	11	-	(592)
II- Titres de transactions	39 130	2 374	(1 476)	(37 960)	2 068
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	39 130	2 374	(1 476)	(37 960)	2 068
Bons du trésor	37 966	2 374	-	(37 960)	2 380
Créances et dettes rattachées	1 164	-	(1 476)	-	(312)
2.2 Titres de transaction à revenu variable	-	-	-	-	-
Total net	40 768	3 586	(1 465)	(37 960)	4 929

4.5-Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 1.407.310 mDT au 31/12/2017 contre 1.280.497 mDT au 31/12/2016.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	Titres de participation	Emprunts obligataires	Fonds Communs de Placement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2017
Valeur brute au 31 décembre 2017	182 209	218 434	26 300	140 230	76 370	782 022	1 425 565
Valeur au 1er janvier	179 888	229 122	22 300	128 576	87 304	651 494	1 298 684
Acquisitions / souscriptions	7 135	28 500	4 000	13 500	-	92 568	145 703
Cessions / Remboursement	(4 814)	(39 188)	-	(1 846)	(10 934)	-	(56 782)
Reclassements	-	-	-	-	-	37 960	37 960

Créances rattachées	143	8 112	-	8 265	15	31 319	47 854
Provisions au 31 décembre 2017	(34 514)	-	(816)	(30 779)	-	-	(66 109)
Provisions au 1er janvier	(32 284)	-	(619)	(27 769)	-	-	(60 672)
Dotations	(3 346)	-	(197)	(5 014)	-	-	(8 557)
Reprises	1 116	-	-	2 004	-	-	3 120
Valeur nette au 31 décembre 2017	147 838	226 546	25 484	117 716	76 385	813 341	1 407 310
Valeur brute au 31 décembre 2016	179 888	229 122	22 300	128 576	87 304	651 494	1 298 684
Créances rattachées	101	8152	0	11 631	20	22 581	42 485
Provisions au 31 décembre 2016	(32 284)	-	(619)	(27 769)	-	-	(60 672)
Valeur nette au 31 décembre 2016	147 705	237 274	21 681	112 438	87 324	674 075	1 280 497

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Titres cotés	82 778	81 479	1 299	1,6%
Titres non cotés	97 936	97 810	126	0,1%
Titres OPCVM	1 495	599	896	149,6%
Total	182 209	179 888	2 321	1,3%

Le portefeuille titres d'investissement comporte, principalement, les titres de participation qui se détaillent au 31/12/2017 comme suit :

Titres	% de participation	Valeur brute au 31/12/2016	Acquisitions / Reclassement	Cessions	Valeur brute au 31/12/2017	Provisions	Valeur nette au 31/12/2017
SICAF Participations	99,99%	500	-	-	500	-	500
BNA Capitaux	99,00%	4 950	-	-	4 950	-	4 950
SOFINREC	97,82%	13 475	-	-	13 475	-	13 475
SICAR INVEST	59,80%	6 616	-	-	6 616	-	6 616
SODAL	69,01%	1 447	-	-	1 447	(1 447)	-
SOIVM SICAF	62,86%	2 461	-	-	2 461	-	2 461
SODET SUD	42,96%	9 826	-	-	9 826	-	9 826
SIMPAR	30,30%	1 494	36	-	1 530	-	1 530
Tunisie Informatique Services	29,92%	75	-	-	75	-	75
AGROSERVICES	29,85%	60	-	-	60	-	60

LES ŒILLETS	29,39%	265	-	-	265	-	265
SICAV BNA	22,53%	509	-	-	509	-	509
SOGEST	20,00%	4	-	-	4	-	4
ESSOUKNA	0,04%	1	-	-	1	-	1
Placement Obligataire SICAV	0,03%	90	896	-	986	-	986
SIVIA	0,00%	-	-	-	-	-	-
SPI MADINA	0,00%	-	-	-	-	-	-
Parts dans les entreprises liées		41 773	932	-	42 705	(1 447)	41 258
GENERALE DES VENTES	50,00%	2 000	-	-	2 000	(1 407)	593
SODINO	24,75%	9 418	-	-	9 418	(3 704)	5 714
CAP Bank	23,82%	1 856	614	-	2 470	(229)	2 241
AMI	13,41%	24 245	5 551	-	29 796	(2 832)	26 964
STIA	49,99%	5 005	-	-	5 005	(5 005)	-
TUNIS-RE	18,50%	26 693	-	-	26 693	-	26 693
Parts dans les entreprises associées & co-entreprises		69 217	6 165	-	75 382	(13 177)	62 205
SIDCO	18,96%	3 055	-	-	3 055	(1 464)	1 591
SODIS SICAR	18,63%	5 681	-	-	5 681	(1 946)	3 735
MAISON DU BANQUIER	18,22%	1 542	-	-	1 542	(843)	699
SO DEK	17,60%	1 098	-	-	1 098	(380)	718
INTER-BANK SERVICES	16,89%	726	-	-	726	-	726
STBG	15,76%	3 104	-	-	3 104	-	3 104
POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERT	15,00%	2 250	-	-	2 250	(134)	2 116
UNIFACTOR	12,50%	1 875	-	-	1 875	-	1 875
SIBTEL	12,41%	491	-	-	491	-	491
TAPARURA	11,11%	250	-	-	250	-	250
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,06%	10 656	-	-	10 656	-	10 656
S.T.I TANIT	10,90%	6 704	-	-	6 704	(6 143)	561
MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	-	280	-	280
SFBT	1,82%	6 143	-	(4 254)	1 889	-	1 889
A.T.LEASE	10,00%	3 800	-	-	3 800	-	3 800
PÔLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR	10,00%	3 000	-	-	3 000	-	3 000
T.D.A	10,00%	400	-	-	400	(400)	-
SOTUGAR	8,33%	250	-	-	250	-	250
ELBENE INDUSTRIE	7,73%	7 560	-	-	7 560	(4 817)	2 743
SODICAB	7,69%	300	-	-	300	(174)	126

SPT MED V	7,17%	2 044	209	-	2 253	(32)	2 221
IMPRIMERIES REUNIES	6,62%	60	-	-	60	(60)	-
ENTREPOTS FRIGOFRIQUES DU SAHEL	6,56%	58	-	-	58	(33)	25
SEM	6,30%	25	-	-	25	(25)	-
TUNISIE TRADENET	5,00%	100	-	-	100	-	100
TUNIS CENTER	5,00%	500	-	-	500	-	500
CDC DEVELOPPEMENT	5,00%	100	-	-	100	(10)	90
TUNISAVIA	4,08%	30	-	-	30	-	30
COTUNACE	4,05%	582	-	-	582	-	582
CITECH SIDI BOUZID	0,00%	200	-	-	200	(26)	174
SODESIB	3,68%	200	-	-	200	(16)	184
SOTULUB	3,68%	215	-	-	215	-	215
LE RIBAT	2,82%	200	-	-	200	(200)	-
STAR	2,19%	484	-	-	484	-	484
LE GOLF DES OASIS	1,96%	100	-	-	100	(100)	-
STS	1,94%	62	-	-	62	-	62
SIMAC	1,43%	5	-	-	5	-	5
COTUSAL	1,28%	157	-	-	157	-	157
EL MANSOUR TABARKA	1,09%	172	-	-	172	(172)	-
ZONE FRANCHE ZARZIS	1,00%	60	-	-	60	-	60
FOIRE INTER DE TUNIS	0,44%	44	-	-	44	-	44
CTN	0,26%	100	-	-	100	-	100
BTE	0,11%	99	-	-	99	(20)	79
TUNISIE AUTOROUTES	0,05%	434	-	-	434	(42)	392
STB	0,02%	208	-	-	208	(90)	118
CIOK	0,00%	120	-	-	120	(120)	-
SWIFT	0,00%	1	-	-	1	(1)	-
Autres titres de participation		65 525	209	(4 254)	61 480	(17 248)	44 232
MATEUR JALTA	0,00%	560	-	(560)	-	-	-
SMVDA AZIZA	33,25%	1 075	-	-	1 075	(1 075)	-
HAMMEMET SUD	10,00%	100	-	-	100	(100)	-
LAINO	3,19%	96	-	-	96	(96)	-
BATAM	2,76%	1 066	-	-	1 066	(1 066)	-
SPEI	14,80%	15	-	-	15	(15)	-

LIAL DU CENTRE	20,00%	15	-	-	15	(15)	-
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,21%	37	-	-	37	(37)	-
SMVDA RAHMANIA	0,00%	238	-	-	238	(238)	-
Sociétés en liquidation		3 202	-	(560)	2 642	(2 642)	-
Total général		179 717	7 306	(4 814)	182 209	(34 514)	147 695

Les résultats et les capitaux propres des filiales se présentent comme suit :

Filiales	Sièges sociaux	% de contrôle	Capitaux propres	Résultat 2017
SICAF Participations	5, rue de Syrie Tunis	99,99	1 088	36
BNA Capitaux	Complexe le banquier, avenue Tahar Hadded les berges du lac	100,00	14 938	663
SOFINREC	Rue de l'île de Rhodes-Immeuble l'ATRIUM-Br n°14 Les berges du Lac II 1053 Tunis	100,00	15 332	208
SICAR INVEST	16 , rue de Syrie imm EPI center 12 eme étage 1002 Tunis	93,30	13 760	501
SODAL	El Kantra Route El Oueslatia 6100 Siliana	69,01	-	-
SOIVM SICAF	Complexe le banquier, avenue Tahar Hadded les berges du lac	100,00	5 621	296
SODET SUD	Résidence l'Etoile du Nord Bloc A-6E-BA31-Centre Urbain Nord	74,57	9 087	(681)
SIMPAR	14 ,rue Masmouda Mutuelleville	40,51	42 880	1 406
Tunisie Informatique Services	6, place Mohamed Kurd Ali EL Omrane	73,92	685	(166)
AGROSERVICES	4, rue Hassen Ibn Noomane BP 152-1002-Tunis	34,85	1 544	(159)
LES ŒILLETS	46, Rue Tarek Ibn Zied Mutuelleville - 1082 Tunis	100,00	1 738	(332)
SICAV BNA	5 Rue de Syrie 1002 Tunis	26,55	3 026	60
SOGEST	44 avenue Hedi Nouria Ennasr	94,76	1 056	(386)
ESSOUKNA	46, rue Tarak Ibn Zied Mutuelle ville 1082 Tunis	69,96	35 101	2 121
Placement Obligataire SICAV	5 Rue de Syrie 1002 Tunis	0,08	322 065	13 625
SIVIA	51 Av Hédi Nouria Résidence Ryma 2037 Ennasr II TUNIS	99,99	15 858	461
SPI MADINA	36 Boulevard Hedi Nouria ENNASR II 2037	100,00	5 403	(580)
ZIED SARL	46, rue Trak Ibn Zied Mutuelle ville 1082 Tunis	100,00	1 455	178

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2017 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins values / cession actions propres	Encours brut au 31/12/2017	Provisions	Encours net au 31/12/2017
Fonds géré 1	1997	4 500	(2 679)	(281)	1 540	(1 394)	146
Fonds géré 2	1997	2 057	(914)	(239)	904	(538)	366

Fonds géré 3	1998	5 550	(4 027)	(1 170)	353	(30)	323
Fonds géré 4	1999	7 350	(2 898)	-	4 452	(4 095)	357
Fonds géré 5	2000	7 000	(3 697)	(13)	3 290	(2 731)	559
Fonds géré 6	2001	7 000	(4 323)	(70)	2 607	(1 541)	1 066
Fonds géré 7	2002	5 000	(2 241)	(156)	2 603	(738)	1 865
Fonds géré 8	2003	3 500	(1 384)	(30)	2 086	(661)	1 425
Fonds géré 9	2005	1 500	(413)	(32)	1 055	(332)	723
Fonds géré 10	2006	5 000	(2 083)	-	2 917	(1 720)	1 197
Fonds géré 11	2007	2 500	(1 456)	-	1 044	(443)	601
Fonds géré 12	2008	8 500	(521)	-	7 979	(3 495)	4 484
Fonds géré 13	2009	20 000	-	-	20 000	(4 093)	15 907
Fonds géré 14	2010	15 000	-	-	15 000	(1 883)	13 117
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500	-	-	1 500	(146)	1 354
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	-	-	450	(225)	225
FDS DEV IRADA ELkef	2010	450	-	-	450	(225)	225
Fonds géré 15	2011	10 000	-	-	10 000	(1 115)	8 885
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500	-	-	2 500	(219)	2 281
Fonds géré 16	2012	8 400	-	-	8 400	(795)	7 605
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	-	-	5 600	(157)	5 443
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000	-	-	6 000	(1 786)	4 214
Fonds géré 18	2014	6 000	-	-	6 000	(46)	5 954
Fonds géré 19		7 000	-	-	7 000	-	7 000
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000	-	-	4 000	-	4 000
Fonds géré SIP SICAR 6		9 000	-	-	9 000	(1 863)	7 137
Fonds géré 20	2016	2 000	-	-	2 000	(200)	1 800
Fonds géré 21	2016	3 000	-	-	3 000	-	3 000
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	-	-	8 500	(308)	8 192
Total (net de provisions)		168 857	(26 636)	(1 991)	140 230	(30 779)	109 451
Créances rattachées							8 265
Total (net de provisions y compris créances rattachées)		168 857	(26 636)	(1 991)	140 230	(30 779)	117 716

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2017 à 30.779 mDT, soit une variation nette de 3.010 mDT par rapport au 31/12/2016, et ce suite à la constatation au cours de l'année 2017, de dotations complémentaires pour un

montant de 5.014 mDT et de reprises pour un montant de 2.004 mDT.

4.6-Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2017, une valeur brute de 204.703 mDT et des amortissements et des provisions de 107.635 mDT soit une valeur nette de 97.068 mDT contre 87.448 mDT au 31/12/2016, ce qui représente environ 0,91% du total des actifs de la banque.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit:

	Valeur au 31/12/2016	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement	Valeur au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles	14 197	1 475	-	6 009	21 681
Logiciels	14 197	1 475	-	6 009	21 681
Amortissements	(13 074)	(1 926)	-	-	(15 000)
Logiciels	(13 074)	(1 926)	-	-	(15 000)
Total net (1)	1 123	(451)	-	6 009	6 681
Immobilisations corporelles	177 677	8 969	(3 624)	-	183 022
Terrains	2 613	-	-	-	2 613
Constructions	83 227	2 820	-	-	86 047
Agencements, aménagements et installations	30 462	988	-	-	31 450
Matériel de transport	2 345	185	-	-	2 530
Mobiliers et matériel de bureau	45 469	2 487	(3 329)	136	44 763
Immobilisations en cours	8 532	2 454	-	-	10 986
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	605	-	-	(136)	469
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	151	-	-	-	151

Dépenses nouvelles agences	166	35	-	-	201
Immobilisations en dation	4 107	-	(295)	-	3 812
Coffres forts	-	-	-	-	-
Matériel informatique	-	-	-	-	-
Matériel et Outillage	-	-	-	-	-
Amortissements	(91 015)	(4 454)	3 171	-	(92 298)
Constructions	(26 537)	(1 378)	-	-	(27 915)
Agencements, aménagements et installations	(24 103)	(1 101)	-	-	(25 204)
Matériel de transport	(1 910)	(166)	-	-	(2 076)
Mobiliers et matériel de bureau	(38 465)	(1 809)	3 171	-	(37 103)
Matériel informatique	-	-	-	-	-
Coffres forts	-	-	-	-	-
Matériel et Outillage	-	-	-	-	-
Dépréciations	(337)	-	-	-	(337)
Immobilisations en dation	(337)	-	-	-	(337)
Total net (2)	86 325	4 515	(453)	-	90 387
Total général (1)+(2)	87 448	4 064	(453)	6 009	97 068

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2017 :

Compte	Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	2 074	1 737	(337)	(337)
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	36	36	-	-
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	639	690	51	-
Total			3 812			(337)

4.7-Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 153.839 mDT au 31/12/ 2017 contre 176.756 mDT au 31/12/2016. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	65 030	73 148	(8 118)	(11,1%)
Débiteurs divers	16 401	9 205	7 196	78,2%
Compte Ministère de la Défense	855	855	-	-
Etat, impôts & taxes	7 143	500	6 643	1328,6%
Impôts exigibles - Actif	1 957	-	1 957	-
Commissions de gestion à percevoir	10 340	7 860	2 480	31,6%
Ajustements devises actifs	5 488	4 298	1 190	27,7%
Billets de banque détériorés & déficits de caisse	1 699	1 507	192	12,7%
Charges payées d'avance	518	442	76	17,2%
Comptes d'attente actifs	147	141	6	4,3%
Comptes de régularisation	10 227	28 704	(18 477)	(64,4%)
Comptes monétiques	644	647	(3)	(0,5%)
Consommations chefs d'agences & directeurs	11	13	(2)	(15,4%)
Comptes liés à la compensation actifs	26 312	23 640	2 672	11,3%
Affaires litigieuses & remises égarées	17 506	16 959	547	3,2%
Ecart sur compte Caisse	108	-	108	-
Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation (*)	1 085	-	1 085	-
Produits à recevoir	269	241	28	11,6%
Ecart / VO MMB & Coffre Fort	(948)	(948)	-	-
Ecart / Amortissement MMB & Coffre Fort	1 312	1 312	-	-
Autres comptes de régularisation actifs	325	(165)	490	297,0%
Provisions pour depreciation d'autres actifs d'exploitation	(36 369)	(22 063)	(14 306)	(64,8%)
Autres	88 809	103 608	(14 799)	(14,3%)
Comptes d'attentes agricoles	61	61	-	-
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	(61)	-	-
Prêts au personnel	36 113	34 097	2 016	5,9%
Charges reportées	-	5 165	(5 165)	(100,0%)
Stock cartes de retrait	301	153	148	96,7%
Dotations timbres postes	147	27	120	444,4%
Dotations timbres fiscaux	9	5	4	80,0%
Dotations timbres spéciaux de voyage	116	85	31	36,5%
Dépôts et cautionnements	261	248	13	5,2%

Prêts ETAT/BNA à recouvrer	80 958	138 241	(57 283)	(41,4%)
Prêts ETAT/BNA recouverts	(35 373)	(78 970)	43 597	55,2%
Autres comptes d'actif	6 277	4 557	1 720	37,7%
Total Net	153 839	176 756	(22 917)	(13,0%)

4.7.1- Comptes liés à la compensation

Au 31 décembre 2017, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 26.312 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 95.258 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

4.7.2- Provisions sur risques divers / autres actifs

L'évolution des provisions pour risques divers sur autres actifs se détaille ainsi :

	31/12/2016	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	31/12/2017
Provisions pour depreciation d'autres actifs d'exploitation	(22 064)	(15 547)	1 242	-	(36 369)
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	-	-	-	(61)
Total des provisions	(22 125)	(15 547)	1 242	-	(36 430)

4.8-Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 803.589 mDT au 31/12/2017 contre 618.913 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 184.676 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Utilisations auprès de la BCT en dinars	4	69 586	(69 582)	(100,0%)
Emprunts auprès de la BCT en dinars	803 000	549 000	254 000	46,3%
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	585	327	258	78,9%
Total	803 589	618 913	184 676	29,8%

4.9-Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste affiche 395.643 mDT au 31/12/2017 contre 313.392 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 82.251 mDT qui résulte de la hausse des emprunts sur le marché monétaire en dinars compensé en partie par une baisse des emprunts sur le marché en devises. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	392 620	311 692	80 928	26,0%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	3 023	1 700	1 323	77,8%
Total	395 643	313 392	82 251	26,2%

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Comptes à vue	9 487	7 907	1 580	20,0%
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	91 300	79 900	11 400	14,3%
Emprunts sur le marché monétaire en devises	293 978	225 373	68 605	30,4%
Intérêts à payer	878	212	666	314,2%
Total	395 643	313 392	82 251	26,2%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	9 487	-	-	-	9 487
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	90 300	1 000	-	-	91 300
Emprunts sur le marché monétaire en devises	293 978	-	-	-	293 978
Intérêts à payer	878	-	-	-	878
Total	394 643	1 000	-	-	395 643

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	Total
Comptes à vue	-	-	-	9 487	9 487
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	-	-	91 300	91 300
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	-	-	293 978	293 978
Intérêts à payer	-	-	-	878	878
Total	-	-	-	395 643	395 643

4.10-Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 7.633.299 mDT au 31/12/2017 contre 7.025.567 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 607.732 mDT, soit un taux d'accroissement de 8,7%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Dépôts en dinars	6 916 620	6 417 107	499 513	7,8%
Dépôts à vue en dinars	1 696 861	1 457 135	239 726	16,5%
Dépôts d'épargne en dinars	2 448 489	2 238 785	209 704	9,4%
Bons de caisse en dinars	68 567	64 430	4 137	6,4%
Comptes à terme en dinars	215 880	180 386	35 494	19,7%
Comptes spéciaux de placement en dinars	1 813 492	1 663 842	149 650	9,0%
Certificats de dépôt en dinars	461 000	604 500	(143 500)	(23,7%)
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	212 331	208 029	4 302	2,1%
Dépôts en devises	669 510	566 506	103 004	18,2%
Dépôts à vue en devises	346 639	391 735	(45 096)	(11,5%)
Bons de caisse en devises	10 900	9 783	1 117	11,4%
Comptes à terme en devises	47 161	39 637	7 524	19,0%
Comptes de placement en devises	250 370	115 198	135 172	117,3%
Autres sommes dues à la clientèle en devises	14 440	10 153	4 287	42,2%
Dettes rattachées	47 169	41 955	5 214	12,4%
Intérêts à payer sur dépôts à vue	2 740	2 112	628	29,7%
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	1 070	313	757	241,9%
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	22 307	19 215	3 092	16,1%
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	47 504	39 885	7 619	19,1%
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(26 452)	(19 570)	(6 882)	(35,2%)
Total	7 633 299	7 025 567	607 732	8,7%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dépôts en dinars	4 145 350	1 308 117	930 314	532 839	-	6 916 620
Dépôts à vue en dinars	1 696 861	-	-	-	-	1 696 861
Dépôts d'épargne en dinars	2 448 489	-	-	-	-	2 448 489
Bons de caisse en dinars	-	68 567	-	-	-	68 567

Comptes à terme en dinars	-	17 021	121 353	77 506	-	215 880
Comptes spéciaux de placement en dinars	-	771 198	597 461	444 833	-	1 813 492
Certificats de dépôt en dinars	-	239 000	211 500	10 500	-	461 000
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	-	212 331	-	-	-	212 331
Dépôts en devises	361 079	177 507	116 981	13 944	-	669 511
Dépôts à vue en devises	346 639	-	-	-	-	346 639
Bons de caisse en devises	-	10 900	-	-	-	10 900
Comptes à terme en devises	-	6 735	26 945	13 482	-	47 162
Comptes de placement en devises	-	159 872	90 036	462	-	250 370
Autres sommes dues à la clientèle en devises	14 440	-	-	-	-	14 440
Dettes rattachées	-	47 168	-	-	-	47 168
Intérêts à payer sur dépôts à vue	-	2 740	-	-	-	2 740
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	-	1 070	-	-	-	1 070
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	-	22 307	-	-	-	22 307
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	-	47 504	-	-	-	47 504
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	-	(26 453)	-	-	-	(26 453)
Total	4 506 429	1 532 792	1 047 295	546 783	-	7 633 299

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Dépôts en dinars	72 460	88 000	-	6 756 160	6 916 620
Dépôts en devises	-	-	-	669 511	669 511
Dettes rattachées	408	-	-	46 760	47 168
Total	72 868	88 000	-	7 472 431	7 633 299

4.11-Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 509.410 mDT au 31/12/2017 contre 428.479 mDT au 31/12/2016. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Emprunts matérialisés	221 131	129 821	91 310	70,3%
Emprunts obligataires	216 312	127 047	89 265	70,3%
Intérêts à payer emprunts obligataires	4 819	2 774	2 045	73,7%

Ressources spéciales	288 279	298 658	(10 379)	(3,5%)
Ressources extérieures	117 000	111 624	5 376	4,8%
Ressources budgétaires	203 977	212 603	(8 626)	(4,1%)
Ecart de conversion sur emprunts	(33 962)	(26 054)	(7 908)	(30,4%)
Intérêts à payer sur ressources spéciales	1 264	485	779	160,6%
Total	509 410	428 479	80 931	18,9%

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	-	-	19 974	149 368	51 789	221 131
Emprunts obligataires	-	-	15 155	149 368	51 789	216 312
Intérêts à payer emprunts obligataires	-	-	4 819	-	-	4 819
Ressources spéciales	203 977	6 331	11 188	38 015	27 504	288 279
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	6 331	11 188	38 015	27 504	83 038
Ressources budgétaires	203 977	-	-	-	-	203 977
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	1 264	-	-	-	1 264
Total	203 977	6 331	31 162	187 383	79 293	509 410

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Emprunts matérialisés	8 451	22 142	-	190 538	221 131
Emprunts obligataires	8 182	21 833	-	186 297	216 312
Intérêts à payer emprunts obligataires	269	309	-	4 241	4 819
Ressources spéciales	-	-	-	287 015	288 279
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	-	-	83 038	83 038
Ressources budgétaires	-	-	-	203 977	203 977
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	-	-	1 264	1 264
Total	8 451	22 142	-	477 553	509 410

4.11.1- Ressources budgétaires

La convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 31/12/2017 à 2.083 mDT). Toutefois, la BNA n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV

de carence à l'appui).

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2017 se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017
Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 397
Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	1 471
Total	10 868

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

D'autre part, la BNA assume aussi le risque (entre 25% et 50%) de non recouvrement au titre des prêts financés sur d'autres ressources telles que le FODEC et la ligne BIRD 1969.

4.12- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 349.047 mDT au 31/12/2017 contre 276.740 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 72.307 mDT. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Etat, impôts et taxes	21 705	20 536	1 169	5,7%
Impôts sur les sociétés	30 960	-	30 960	-
Contribution exceptionnelle	4 423	3 785	638	16,9%
Organismes sociaux	39 635	35 132	4 503	12,8%
Comptes d'ajustement devises passifs	11 820	20 850	(9 030)	(43,3%)
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	477	477	-	-
SWAPS devises	(10 801)	1 340	(12 141)	(906,0%)
Congés à payer	10 660	8 496	2 164	25,5%
Produits perçus d'avance	7 861	5 517	2 344	42,5%
Excédents de caisse	5 483	4 186	1 297	31,0%
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	6 235	2 861	3 374	117,9%
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	415	415	-	-
Comptes liés à la compensation passifs	95 258	64 971	30 287	46,6%
Comptes de régularisation	27 290	18 271	9 019	49,4%
Comptes Etatiques créditeurs	46 344	50 162	(3 818)	(7,6%)
Créditeur divers	16 826	17 680	(854)	(4,8%)
Fournisseurs d'immobilisations	7 975	3 770	4 205	111,5%
Provisions pour passifs et charges	26 428	18 238	8 190	44,9%
<i>Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi</i>	8 363	8 753	(390)	(4,5%)
<i>Provisions pour risque fiscal</i>	15 442	6 900	8 542	123,8%
<i>Provisions pour pénalités BCT</i>	1 681	1 244	437	35,1%
<i>Provisions pour suspens Inter-Siège T24h</i>	942	1 341	(399)	(29,8%)
Total	349 047	276 740	72 307	26,1%

4.12.1- Avantages postérieurs à l'emploi en faveur du personnel

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations. Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2017 s'élève à 8.363 mDT contre 8 753 mDT au 31/12/2016.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	Variant entre 674 et 694 DT
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (personnel actif)	:	580 DT

4.12.2- Provisions sur les suspens inter-sièges

Les suspens inter-sièges font l'objet d'une affectation entre les différentes rubriques des états financiers selon la nature des opérations.

La provision sur les suspens des comptes inter sièges a été estimée selon la méthode édictée par la circulaire BCT n°91-2017 compte tenu des soldes nets par référence d'opération.

La provision ainsi constituée se présente comme suit :

Antériorité	Suspens débiteurs	Différence débitrice	Base provision	Taux de provision	Provision
Inférieur à 90 jours	11 130	104	11 234	0%	-
Compris entre 90 et 180 jours	182	19	201	20%	40
Compris entre 180 et 360 jours	211	15	226	50%	113
Supérieur à 360 jours	720	69	789	100%	789
Total en mDT	12 243	207	12 450		942

4.12.3- Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2017. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

Libellé	Solde au 31/12/2017
Prise en charge par l'Etat des intérêts	2 783
Réajustement intérêts / 3ème ligne de crédit CEE	1 334
Créditeurs divers sur crédits convertis	1 642

4.13- Capitaux propres

Les capitaux propres bruts (avant déduction du rachat par la banque de ses actions propres) ont totalisé 977.401 mDT au 31/12/2017 contre 778.226 mDT au 31/12/2016 Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2016	Affectation du résultat 2016	Résultat de l'exercice	Autres nouveaux	Solde au 31/12/2017
Capital social	160 000	-	-		160 000
Dotation de l'Etat	133 000	-	-		133 000
Réserves légales	16 000	-	-		16 000
Réserves extraordinaires	85 285	120 100	-		205 385
Réserves à régime spécial	17 802	-	-		17 802
Réserves pour réinvestissements exonérés	131 352	19 438	-		150 791
Primes d'émission et de fusion	55 077	-	-		55 077
Réserves pour fonds social	39 656	500	-	584	40 740
Résultats reportés	54	(38)	-		16
Résultat net de l'exercice	140 000	(140 000)	198 591		198 591
Total	778 226	-	198 591	584	977 401

Les autres mouvements, concernent les intérêts perçus sur les prêts accordés sur le fonds social pour un montant de 584 mDT. La ventilation de la Reserve pour Fonds Social se présente comme suit :

Rubrique	Solde au 31/12/2017
Prêts Faps CT Exceptionnels	75
Prêts Faps Soins	405
Prêts Faps MT Mariage	16
Prêts Faps MT Voiture	365
Credit FAPS LT CAT 20 md	21 004
Liquidité	18 875
Réserve pour Fonds Social	40 740

4.13.1- Dotation de l'Etat de 133.000 mDT

En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1994, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité.

Cette dotation est assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160 mDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003. (Voir note 5-1-2).

Les indicateurs du rétablissement de l'équilibre financiers de la banque (cumulativement) sont :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

Les créances transférées dans le cadre des conventions 133 et 160 ne sont pas prises en compte lors du calcul de ces indicateurs.

4.13.2- Actions propres

Les actions propres détenues par la Banque s'élèvent au 31/12/2017 à 1.372 mDT, soit le même niveau que celui de l'année

2016.

	31/12/2016	Acquisitions	Cessions	31/12/2017
Actions propres	(1 372)	-	-	(1 372)
Total	(1 372)	-	-	(1 372)

4.13.3- Bénéfice par action

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en mDT)	198 591	140 000	58 591	41,9%
Nombre d'actions ordinaires	32 000 000	32 000 000	-	-
Nombre d'actions propres	84 872	84 872	-	-
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	31 915 128	31 915 128	-	-
Nombre d'actions moyen pondéré	31 915 128	31 915 128	-	-
Bénéfices revenant aux actions propres	527	371	155	41,9%
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)	6,222	4,387	1,836	41,9%

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1- Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 996.110 mDT au 31/12/2017 contre 1.038.934 mDT au 31/12/2016. il se décompose comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
a- En faveur d'établissements bancaires	125 221	246 670	(121 449)	(49,2%)
Effets endossés	-	152 171	(152 171)	(100,0%)
Contre garanties	37 000	25 000	12 000	48,0%
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	83 221	69 499	13 722	19,7%
Cessions de créances	5 000	-	5 000	
b- En faveur de la clientèle	710 889	632 264	78 625	12,4%
Débiteurs par avals et acceptations	59 746	68 266	(8 520)	(12,5%)
Débiteurs par lettres de garanties	82 420	67 848	14 572	21,5%
Débiteurs par obligations cautionnées	27 275	16 998	10 277	60,5%
Débiteurs par cautions fiscales	54 109	34 776	19 333	55,6%
Débiteurs par cautions sur marchés publics	471 550	420 887	50 663	12,0%
Avals emprunts obligataires	-	422	(422)	(100,0%)
Avals billets de trésorerie	15 300	21 550	(6 250)	(29,0%)
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	489	1 517	(1 028)	(67,8%)
c- En faveur de l'Etat	160 000	160 000	-	
Créances budgétaires transférées par l'Etat	160 000	160 000	-	
Total	996 110	1 038 934	(42 824)	(4,1%)

La ventilation des cautions, avals et autres garanties données par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
a- En faveur d'établissements bancaires	-	-	-	125 221	125 221
Contre garanties	-	-	-	37 000	37 000
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants	-	-	-	83 221	83 221

étrangers					
Cessions de créances	-	-	-	5 000	5 000
b- En faveur de la clientèle	175	-	-	710 714	710 889
Débiteurs par avals et acceptations	-	-	-	59 746	59 746
Débiteurs par lettres de garanties	-	-	-	82 420	82 420
Débiteurs par obligations cautionnées	-	-	-	27 275	27 275
Débiteurs par cautions fiscales	-	-	-	54 109	54 109
Débiteurs par cautions sur marchés publics	175	-	-	471 375	471 550
Avals billets de trésorerie	-	-	-	15 300	15 300
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	-	-	-	489	489
c- En faveur de l'Etat	-	-	-	160 000	160 000
Créances budgétaires transférées par l'Etat	-	-	-	160 000	160 000
Cautions, avals et autres garanties données	175	-	-	995 935	996 110

5.1.1- Effets endossés

Le montant des effets endossés de 152.171 mDT au 31/12/2016 est devenu nulle au 31/12/2017. Cette rubrique correspond aux avals de la B.N.A sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

5.1.2- Créances budgétaires transférées par l'Etat

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention. Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

5.2- Actions données en Garantie

Le refinancement auprès de la Banque centrale de Tunisie s'établit à 803.000 mDT au 31/12/2017 contre 549.000 mDT au 31/12/2016. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Titres de créances	481 000	329 000	152 000	46,2%
Bons du trésor	223 000	100 000	123 000	123,0%
Emprunt obligataire 2014	99 000	120 000	(21 000)	(17,5%)
Total	803 000	549 000	254 000	46,3%

5.3- Engagements de financement donnés

Cette rubrique comporte les crédits notifiés aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	10 953	12 139	(1 186)	(9,8%)
En faveur de la clientèle	10 953	12 139	(1 186)	(9,8%)
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	331 839	196 368	135 471	69,0%
En faveur de la clientèle	331 839	196 368	135 471	69,0%
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	163 825	222 149	(58 324)	(26,3%)
En faveur de la clientèle	163 825	222 149	(58 324)	(26,3%)
Total	506 617	430 656	75 961	17,6%

5.4- Engagements sur titres

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré (1)-(2)
SODIS SICAR	3 328	2 496	832
MFC POLE	2 000	1 000	1 000
FCPR INTECH	4 000	2 000	2 000
Total	9 328	5 496	3 832

5.5- Garanties reçues

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2017 des éléments suivants:

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Garanties reçues des banques	145 000	145 000	-	
Garanties reçues de l'Etat	1 330 026	1 223 285	106 741	8,7%
Abandon	-	11 239	(11 239)	(100,0%)
Fonds Budgétaires & Dotation	284 210	332 292	(48 082)	(14,5%)
SOTUGAR	31 550	28 055	3 495	12,5%
FNG	45 137	48 184	(3 047)	(6,3%)
FGIC	283	313	(30)	(9,6%)
FNE	412	82	330	402,4%
G.ETAT	968 434	803 120	165 314	20,6%
Garanties reçues de la clientèle	1 711 679	1 812 076	(100 397)	(5,5%)
Garanties Hypothécaires	1 467 274	1 530 039	(62 765)	(4,1%)
Garanties financières	244 405	282 037	(37 632)	(13,3%)
Total	3 186 705	3 180 361	6 344	0,2%

5.6- Engagements en devise

Les engagements donnés et recus en devise arrêtés au 31/12/2017 se présentent comme suit:

	31/12/2017
Opérations de change au comptant non encore dénouées	
Devises vendues à livrer (comptant)	(30 213)
Dinars achetés à recevoir (comptant)	22 038
Devises achetées à recevoir (comptant)	20 384
Dinars vendues à livrer (comptant)	(11 913)
Opérations de change à terme non encore dénouées	
Devises vendues à livrer (à terme)	(13 851)
Dinars achetés à recevoir (à terme)	12 824
Devises achetées à recevoir (à terme)	43 957
Dinars vendues à livrer (à terme)	(40 601)
Opérations de SWAP	
Dinars à livrer (SWAP)	(172 393)
Devise à livrer (SWAP)	(9 756)
Devise à recevoir (SWAP)	191 713

6- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT

6.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 627.052 mDT au 31/12/2017 contre 516.822 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 21,33% . Ils s'analyent comme suit :

	2017	2016	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	7 017	6 234	783	12,6%
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3 455	4 466	(1 011)	(22,6%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	233	58	175	301,7%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	3 266	1 499	1 767	117,9%
Gains / Report sur opérations de SWAP	63	211	(148)	(70,1%)
Opérations avec la clientèle	595 404	487 504	107 900	22,1%
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	128 777	107 616	21 161	19,7%
Intérêts sur crédits à la clientèle	466 627	379 888	86 739	22,8%
Autres intérêts et revenus assimilés	24 631	23 084	1 547	6,7%
Total	627 052	516 822	110 230	21,3%

6.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par la banque ont totalisé 87.556 mDT au 31/12/2017 contre 69.722 mDT au 31/12/2016. Elles se décomposent comme suit :

	2017	2016	Variation	%
Commissions en produits sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	47 631	38 052	9 579	25,2%
Commissions en produits sur opérations monétiques	4 655	4 643	12	0,3%
Commissions en produits sur opérations de change	812	678	134	19,8%
Commissions en produits sur opérations de commerce extérieur	2 869	2 035	834	41,0%
Commissions en produits sur location de coffres forts	34	37	(3)	(8,1%)
Commissions en produits d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	15 317	12 393	2 924	23,6%
Commissions en produits de gestion des fonds budgétaires & ressources extérieures	2 137	2 264	(127)	(5,6%)
Commissions en produits sur avals billets de trésorerie	219	437	(218)	(49,9%)
Commissions en produits diverses	13 882	9 183	4 699	51,2%
Total	87 556	69 722	17 834	25,6%

6.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 21.150 mDT au 31/12/2017 contre 19.400 mDT au 31/12/2016 soit une augmentation de 1.750 mDT. Ils se détaillent comme suit:

	2017	2016	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	1 144	3 310	(2 166)	(65,4%)
Intérêts nets sur bons de trésor	1 144	3 310	(2 166)	(65,4%)
Gains (pertes) nets sur titres de placement	(205)	(290)	85	29,3%
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	91	75	16	21,3%
Pertes sur titres de placement	(5)	-	(5)	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(301)	(386)	85	22,0%

Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	10	21	(11)	(52,4%)
Gains nets sur opérations de change	20 211	16 380	3 831	23,4%
Résultat sur opérations de change	12 920	10 451	2 469	23,6%
Commissions sur change manuel	7 291	5 929	1 362	23,0%
Total	21 150	19 400	1 750	9,0%

6.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 77.036 mDT au 31/12/2017 contre 68.875 mDT au 31/12/2016, soit une augmentation de 11,8%. Ils se détaillent comme suit :

	2017	2016	Variation	Variation
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	49 291	33 969	15 322	45,1%
Revenus des titres de participation	10 485	14 072	(3 587)	(25,5%)
Revenus des obligations	14 919	14 510	409	2,8%
Revenus des fonds gérés	2 341	6 324	(3 983)	(63,0%)
Total	77 036	68 875	8 161	11,8%

6.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 365.239 mDT au 31/12/2017 contre 292.697 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 24,8% . Ils s'analysent comme suit :

	2017	2016	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(62 272)	(48 064)	(14 208)	(29,6%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(55 787)	(41 794)	(13 993)	(33,5%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	(2 128)	(965)	(1 163)	(120,5%)
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(55)	(70)	15	21,4%
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(4 302)	(5 235)	933	17,8%
Opérations avec la clientèle	(288 238)	(238 672)	(49 566)	(20,8%)
Intérêts sur comptes à vue	(13 599)	(8 662)	(4 937)	(57,0%)
Intérêts sur comptes d'épargne	(98 392)	(84 758)	(13 634)	(16,1%)
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(176 247)	(145 252)	(30 995)	(21,3%)
Charges sur emprunts et ressources spéciales	(14 381)	(5 506)	(8 875)	(161,2%)
Autres intérêts et charges assimilés	(348)	(455)	107	23,5%
Total	(365 239)	(292 697)	(72 542)	(24,8%)

6.6-Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 80.505 mDT au 31/12/2017 contre 109.519 mDT au 31/12/2016, soit une diminution de 29.014 mDT. Il s'analyse comme suit :

	2017	2016	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements de la clientèle	(57 954)	(107 585)	49 631	46,1%
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(78 138)	(132 202)	54 064	40,9%

Dotations aux provisions additionnelles	(76 510)	(29 470)	(47 040)	(159,6%)
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	(12 706)	(5 000)	(7 706)	(154,1%)
Reprises de provisions pour créances douteuses	112 449	52 010	60 439	116,2%
Reprise de provisions additionnelles	8 044	8 618	(574)	(6,7%)
Reprises provisions sur créances cédées à SOFINREC	122 557	83 513	39 044	46,8%
Créances cédées à SOFINREC et passées en perte	(133 842)	(93 855)	(39 987)	(42,6%)
Autres créances passées en pertes	(9 964)	-	(9 964)	-
Sommes recouvrées au titre des créances passées en perte	58	15	43	286,7%
Reprises d'agios réservés sur créances cédées	10 098	8 786	1 312	14,9%
Dotation nette pour risques et charges	(22 551)	(1 934)	(20 617)	(1066,0%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(24 582)	(12 535)	(12 047)	(96,1%)
Reprises de provisions pour risques et charges	2 031	10 601	(8 570)	(80,8%)
Total	(80 505)	(109 519)	29 014	26,5%

6.7-Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste a totalisé un gain de 90.470 mDT au 31/12/2017 contre un gain de 86.587 mDT au 31/12/2016. Il se détaille comme suit:

	2017	2016	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(3 345)	(4 098)	753	18,4%
Dotations aux provisions pour fonds gérés	(5 013)	(6 132)	1 119	18,2%
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	(198)	(156)	(42)	(26,9%)
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	1 116	213	903	423,9%
Reprises de provisions pour fonds gérés	2 004	617	1 387	224,8%
Plus values de cession sur titres d'investissement	95 906	96 142	(236)	(0,2%)
Gains sur portefeuille d'investissement	-	4	(4)	(100,0%)
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-	(3)	3	100,0%
Total	90 470	86 587	3 883	4,5%

Courant l'exercice 2017, la BNA a procédé à la cession en bourse de 5.417.780 actions SFBT pour une valeur totale de 100.160 mDT. Cette opération a généré une plus-value de 95.906 mDT.

6.8-Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 179.347 mDT au 31/12/2017 contre 162.351 mDT au 31/12/2016, soit une augmentation de 16.996 mDT. Ils se détaillent comme suit :

	2017	2016	Variation	%
Salaires	(124 004)	(114 015)	(9 989)	(8,8%)
Charges sociales et fiscales	(37 206)	(33 642)	(3 564)	(10,6%)
Autres charges du personnel	(9 295)	(9 874)	579	5,9%
Charges sur assurance IDR	(6 677)	(7 423)	746	10,0%
Charges sur assurance Epargne collective	(2 165)	2 603	(4 768)	(183,2%)
Total	(179 347)	(162 351)	(16 996)	(10,5%)

6.9-Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 35.110 mDT au 31/12/2017 contre 34.350 mDT au 31/12/2016, soit une augmentation de 2,2%. Elles se détaillent comme suit :

	2017	2016	Variation	%
Loyers et charges locatives	(2 450)	(2 315)	(135)	(5,8%)
Entretiens et réparations (confiés à des tiers)	(4 953)	(5 168)	215	4,2%
Primes d'assurances	(748)	(625)	(123)	(19,7%)
Autres charges d'exploitation bancaire	(3 354)	(3 894)	540	13,9%
Impôts et taxes	(2 367)	(1 808)	(559)	(30,9%)
Fournitures de bureau	(1 868)	(2 096)	228	10,9%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(1 430)	(1 150)	(280)	(24,3%)
Missions et réceptions	(660)	(939)	279	29,7%
Dons et cotisations	(193)	(195)	2	1,0%
Jetons de présence	(349)	(306)	(43)	(14,1%)
Affranchissements, téléphone, Télégramme et Telex	(4 480)	(4 214)	(266)	(6,3%)
Travaux et façons exécutés par des tiers	(2 054)	(1 935)	(119)	(6,1%)
Fournitures faites à la banque (électricité, eau et gaz)	(2 098)	(2 310)	212	9,2%
Frais de publicité	(2 379)	(1 889)	(490)	(25,9%)
Transports et déplacements	(3 589)	(3 430)	(159)	(4,6%)
Participation au budget de l'APTBEF	(288)	(261)	(27)	(10,3%)
Documentation centrale	(817)	(845)	28	3,3%
Frais de contrôle médical	(101)	(88)	(13)	(14,8%)
Frais de formation et d'inscription	(932)	(882)	(50)	(5,7%)
Total	(35 110)	(34 350)	(760)	(2,2%)

6.10-Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Les soldes en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires présentent une perte de 43 mDT au 31/12/2017 contre un gain de 170 mDT au 31/12/2016. Ils se détaillent comme suit :

	2017	2016	Variation	%
Profits exceptionnels	18	147	(129)	(87,8%)
Pertes et profits sur opérations d'arbitrage rejets monétiques	58	71	(13)	(18,3%)
Déficits de caisse	(12)	(11)	(1)	(9,1%)
Pénalités et amendes fiscales	(107)	(37)	(70)	(189,2%)
Total	(43)	170	(213)	(125,3%)

6.11-Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose uniquement de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et ne tient pas compte des actifs et passifs d'impôt différé (non intégrés au bilan).

	2017
Résultat net	198 591
Réintégrations	246 348
Impôt sur les sociétés	30 960
Contribution conjoncturelle	4 423
Amendes et pénalités	106
Charges diverses non déductibles	5 031
Subvention amicale BNA	3 600
Provisions pour risques divers	24 582
Provisions pour titres de placement	301
Provisions pour dépréciation des titres de participation	3 345
Provisions pour dépréciation des titres fonds gérés	5 013
Provisions pour dépréciation des titres FCP	198
Provisions collectives sur créances non classées	12 706
Provisions pour créances douteuses	154 648
Perte sur titres de participation	560
Créances abandonnées	875
Déductions	9 140
Reprise de provisions pour risques et charges	2 031

Reprise de provisions additionnelles 2012 & antérieures	4 061
Reprise de provisions pour fonds gérés	1 932
Reprise de provisions pour dépréciation des titres	1 116
Résultat corrigé avant déduction de provisions	435 799
Provisions déductibles sur titres cotés (placement)	301
Provisions déductibles sur titres cotés (participation)	1 373
Provisions déductibles sur titres cotés (fonds gérés)	3 649
Provisions pour créances douteuses	154 648
Provisions collectives sur créances non classées	12 706
Résultat corrigé après déduction de provisions	263 122
Dividendes sur titres de participations	10 570
Dividendes et plus values sur fonds gérés	1 187
Plus values sur titres SFBT	95 907
Résultat fiscal	155 458
Dégrèvement fiscaux:	67 000
Résultat imposable	88 458
Impôt sur les sociétés	30 960
Contribution conjoncturelle	4 423

7-NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE

7.1-Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2017, un flux de trésorerie net négatif de 629.984 mDT s'expliquant principalement comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 367.640 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 1.407.059 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 602.516 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créditeurs divers ont atteint 181.250 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un encaissement net de 1.574 mDT.

7.2-Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2017 un flux de trésorerie net positif de 77.401 mDT s'expliquant comme suit :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 80.406 mDT ;
- Les cessions nettes sur portefeuille d'investissement de 6.985 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 9.990 mDT ;

7.3-Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2017, un flux de trésorerie net positif de 78.075 mDT provenant essentiellement de :

- L'émission d'emprunt pour le montant de 100.000 mDT ;
- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 10.735 mDT ;
- Une diminution des ressources spéciales pour le montant de 11.158 mDT ;
- Le versement de dividendes pour le montant de 32 mDT ;

7.4-Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les Placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 960.548 mDT au 31/12/2017 contre aussi un solde négatif de 448.080 mDT au 31/12/2016. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2017:

	solde au 31/12/2017	solde au 31/12/2016	Variation	%
Liquidités en dinars tunisiens :	106 889	293 313	(186 424)	(63,6%)
-Avoirs en caisse en dinars	42 436	40 324	2 112	5,2%
-Avoirs auprès de la BCT en dinars	6 499	1	6 498	649800,0%
-Avoirs en CCP	554	369	185	50,1%
-Mouvements IBS	10 730	5 415	5 315	98,2%
-Correspondants débiteurs en dinars	56 157	255 111	(198 954)	(78,0%)
-Correspondants créditeurs en dinars	(9 487)	(7 907)	(1 580)	(20,0%)
Liquidités en devises :	118 465	144 500	(26 035)	(18,0%)
-Caisse en devises	8 942	6 993	1 949	27,9%
-Avoirs à la BCT en devises	68 323	89 055	(20 732)	(23,3%)
-Correspondants débiteurs en devises	41 200	48 452	(7 252)	(15,0%)
Emprunts en dinars	(894 304)	(698 486)	(195 818)	(28,0%)

Emprunts en devises	(293 978)	(225 373)	(68 605)	(30,4%)
Placements supérieurs à 3 mois	2 380	37 966	(35 586)	(93,7%)
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2017	(960 548)	(448 080)	(512 468)	(114,4%)

8- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Aucun événement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des Etats Financiers de nature à :

- Entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ;
- Avoir des répercussions importantes sur les activités futures de la Banque.

9- Note sur les opérations avec les parties liées

1-La BNA a émis deux emprunts obligataires subordonnés en 2017 pour un montant global de 100 millions de dinars détaillés comme suit :

1.1-Un emprunt obligataire subordonné « BNA 2017-1 » émis avec recours à l'appel public à l'épargne d'un montant de 50 millions de dinars ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,4% et /ou TMM + 1,95%	Constant par 1/5 à partir de la 1ere année
B	7 ans dont deux années de grâce	7,55% et /ou TMM + 2,1%	Constant par 1/5 à partir de la 3eme année

1.2-Un emprunt obligataire subordonné « BNA 2017-2 » émis sans recours à l'appel public à l'épargne d'un montant de 50 millions de dinars ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,60%	Constant par 1/5 à partir de la 1ere année
B	7 ans dont deux années de grâce	7,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3eme année

1.3-La BNA capitaux a été chargée de préparer le dossier administratif des deux emprunts obligataires BNA subordonné 2017, ainsi la BNA a constaté à ce titre en charge de l'exercice une commission de placement

de 300.000 dinars hors taxes.

1.4-Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2017 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit à l'EO BNA sub2017-1	Montant souscrit à l'EO BNA sub2017-2	Intérêts 2017
SICAR INVEST	-	2 000	1
Placement Obligataire Sicav	5 000	-	222
TUNIS-RE	2 000	4 000	94
ASSURANCE "AMI"	500	5 000	37
AGROSERVICES	50	-	3
Total en Dinars	7 550	11 000	357

1.5-La caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt

2-L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009 et 2016 se détaille comme suit :

Emprunts	BNA subordonné 2009	BNA subordonné 2016	Total
Encours aux 31/12/2017	933	4 500	5 433
Interets 2017	53	185	238

3-La BNA a cédé, au dinar symbolique, à la société SOFINREC, filiale de la BNA, deux lots de créances compromises détaillés comme suit :

Emprunts	Total des créances cédées	Rep. de prov. Montant agios et int. intérêt	réservés
LOT 1	96 192	3 009	95 176
LOT 2	37 650	1 454	37 479
Total	133 842	4 463	132 655

4-Les salaires et avantages accordés au personnel détaché de la SOFINREC, filiale de la banque, auprès de la BNA au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 47.484 dinars.

5-L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2017, par les filiales et entreprises

associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2017, un montant 155.603 mille dinars, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Date de Souscription	Date d'échéance	Encours au 31/12/2017	Taux
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	17/01/2017	16/01/2018	1 000	7,06%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	08/08/2016	04/08/2018	300	6,82%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	26/02/2016	24/02/2018	500	6,75%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	07/04/2016	03/04/2018	1 000	7,10%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	07/07/2017	29/06/2019	800	8,00%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	17/01/2017	15/01/2018	10 000	7,51%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	12/09/2017	04/09/2019	700	8,00%
CAP BANK	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	04/05/2017	28/04/2018	1 700	7,66%
S O D I N O	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	24/06/2016	21/05/2018	2 000	6,50%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	29/12/2017	23/12/2018	500	9,03%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	21/07/2016	11/07/2018	14 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	10/01/2017	06/07/2018	10 500	8,06%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	11/07/2016	07/07/2018	10 500	7,42%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	29/12/2017	21/12/2018	1 500	9,03%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	11/07/2016	30/06/2018	1 500	7,36%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	12/07/2017	10/07/2019	9 000	8,25%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	19/12/2017	12/12/2018	3 500	9,03%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	02/02/2017	19/01/2019	4 000	8,15%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	26/07/2016	19/07/2018	5 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	22/07/2016	29/06/2018	6 500	7,40%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	21/12/2017	15/12/2018	3 000	9,03%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	29/12/2017	22/12/2018	500	9,03%
BNA CAPITAUX	Compte de Placement	FILIALE	28/09/2017	05/01/2018	1 300	8,19%
BNA CAPITAUX	Compte de Placement	FILIALE	10/10/2017	15/01/2018	1 300	8,22%
BNA CAPITAUX	Compte de Placement	FILIALE	28/12/2017	27/03/2018	215	6,23%
BNA CAPITAUX	Compte de Placement	FILIALE	28/12/2017	27/03/2018	115	6,23%
SICAV BNA	Compte de Placement	FILIALE	29/12/2017	28/03/2018	590	6,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	18/12/2017	14/03/2018	1 000	6,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	07/12/2017	16/03/2018	12 152	8,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	28/12/2017	25/03/2018	1 000	6,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	26/09/2017	03/01/2018	5 081	8,19%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	29/09/2017	05/01/2018	1 000	8,19%

Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	07/12/2017	16/03/2018	3 600	8,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	08/12/2017	17/03/2018	5 000	8,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Certificat de Dépôt	FILIALE	18/10/2017	25/01/2018	5 000	8,22%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	25/12/2017	22/03/2018	1 500	6,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	28/09/2017	05/01/2018	7 000	8,19%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	09/10/2017	16/01/2018	7 300	8,22%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	18/12/2017	14/03/2018	1 800	6,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	29/12/2017	28/03/2018	2 720	6,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	18/12/2017	17/03/2018	930	6,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	15/12/2017	14/03/2018	2 000	6,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	06/12/2017	05/03/2018	4 000	6,23%
STE ESSOUKNA	Certificat de Dépôt	FILIALE	21/12/2017	30/12/2017	500	5,73%
SOFINREC	Certificat de Dépôt	FILIALE	28/12/2017	26/04/2018	500	5,73%
SOFINREC	Certificat de Dépôt	FILIALE	15/11/2017	23/04/2018	500	5,73%
SOFINREC	Compte de Placement	FILIALE	08/12/2017	26/04/2018	500	5,73%
SOFINREC	Certificat de Dépôt	FILIALE	14/09/2017	21/04/2018	500	5,69%
SOFINREC	Certificat de Dépôt	FILIALE	16/10/2017	23/04/2018	500	5,72%
Total					155 603	

6-L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2017, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2017, un montant de 399.503 mille dinars réparti comme suit :

RELATION	LIBE LLE	Souscription	d'échéance	Encours	Taux
CTAMA	Compte de Placement	13/01/2015	04/01/2018	200	8,18%
CTAMA	Compte à Terme	30/12/2016	29/12/2021	10 000	7,23%
CTAMA	Compte de Placement	11/01/2017	05/01/2019	250	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000	8,18%
CTAMA	Compte de Placement	23/01/2017	12/01/2019	200	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	25/01/2017	19/01/2019	500	7,56%

Total**16 400**

7-La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat

8-La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions. L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2017 à 203.977 mille dinars contre 212.603 mille dinars au 31 décembre 2017.

9-La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

10-La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier sera rétabli.

11-Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'État et ce en vertu de :

- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles.

- L'article 25 de la même loi : Pris en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts

- L'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge par l'État des créances abandonnées par la BNA et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 dinars par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'État ont totalisé 353.642 millions de dinars. Au 31 décembre 2017,

l'encours desdites créances s'élève à 95.458 millions de dinars.

12-La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2017 s'élève à 2.810 mille dinars.

13-La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2017 s'élève à 3.868 mille dinars.

14-La BNA a signé avec la société «SIP-SICAR (Filiale de la BNA absorbée par la SICAR INVEST en 2017) trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2017
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1 500	1 500
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2 500	2 500
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6 000	6 000
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4 000	4 000
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9 000	9 000
Total		23 000	23 000

La convention relative à la gestion des fonds confiés en 2014 et 2015 pour un montant de 13 millions de dinars. Les conditions de rémunération de la SIP-SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les montants déposés et non remboursés ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés ;
- Commission de rendement de 5% sur les produits des placements nets des moins-values y afférentes ;
- Commission de 2,5% décomptée sur les montants recouverts en principal.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2017 s'élèvent à 290.724 dinars hors taxes. La BNA a payé au cours de l'exercice 2017 à la SIP SICAR (Filiale absorbée par la SICAR INVEST) un montant de 336.013 dinars hors taxes au titre de l'exercice 2016.

15-La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 144,957 millions de dinars. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2017
Fonds géré 1	1997	4 500	1 540
Fonds géré 2	1997	2 057	904
Fonds géré 3	1998	5 550	353

Fonds géré 4	1999	7 350	4 452
Fonds géré 5	2000	7 000	3 290
Fonds géré 6	2001	7 000	2 607
Fonds géré 7	2002	5 000	2 603
Fonds géré 8	2003	3 500	2 086
Fonds géré 9	2005	1 500	1 055
Fonds géré 10	2006	5 000	2 917
Fonds géré 11	2007	2 500	1 044
Fonds géré 12	2008	8 500	7 979
Fonds géré 13	2009	20 000	20 000
Fonds géré 14	2010	15 000	15 000
Fonds géré 15	2011	10 000	10 000
Fonds géré 16	2012	8 400	8 400
Fonds géré 16- bis	2012	5 600	5 600
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000
Fonds géré 20 Bis	2016	8 500	8 500
Total Net		144 957	116 330

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés ;
- Commission de recouvrement de 2,5%;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2016 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 836.941 dinars hors taxes

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2017 s'élèvent à 777.240 dinars hors taxes.

16-La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2017
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450

FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450
Total		900	900

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 9.650 dinars hors taxes.

17-En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligatoire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligatoire. La commission relative à l'exercice 2017 s'élève à 510.491 dinars hors taxes;
- 0,17% du montant de l'actif net du FCP Sécurité. La commission relative à l'exercice 2017 s'élève à 116.631 dinars hors taxes;
- 0,25% du montant de l'actif net du FCP Confiance et du FCP Progrès. La commission relative à l'exercice 2017 s'élève 482.305 dinars hors taxes;
- 1.000 dinars hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

18-En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30.000 dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - § une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière
 - § une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - § des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2.500 dinars par valeur.

La BNA a payé en hors taxes, au cours de l'exercice 2017 un montant de 24.656 dinars pour la commission sur encaissement coupon, un montant de 402.495 dinars pour la commission de courtage et un montant de 16.994 dinars pour la commission de tenue de compte.

19-La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2017 en Dinars
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	8 352

BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	7 358
BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	Deuxième année de la location	6 678
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3 600 (hors taxes)	01/07/2010	5%	Deuxième année de la location	4 945
Tunisie Informatique Services TIS	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	13454
Total					40 787

20-La société Tunisie Informatique Services « TIS », assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2017, la rémunération facturée par « TIS » au titre de cette opération s'élève à 932.390 dinars.

21-Les achats de matériel informatique effectués par la BNA, courant l'exercice 2017, auprès de sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » ont totalisé la somme de 290.089 dinars.

22-La BNA a signé avec sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS », en 2017, des contrats de marché d'acquisition de matériel informatique, objet des appels d'offres N° 15/2017 et 22/2017

23-L'encours des montants souscrits par les filiales et entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA au cours des exercices 2009 et 2016, ainsi que les intérêts générés par ces deux emprunts se détaillent au 31 décembre 2017 comme suit :

Société	BNA SUB 2016	BNA SUB 2009	Intérêts
SIACR INVEST	800	0	12
Placement Obligataire SICAV	0	2 332	93
TUNIS-RE	3 000	466	64
AMI	6 400	466	115
TOTAL	10 200	3 265	284

24-La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2017 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2017
TUNIS-RE	6 000	9 256
ASSURANCE "AMI"	8 000	12 343
Total en Dinars	14 000	21 599

25-La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit au Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » émis par la BNA en 2008. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2017 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit au 31/12/2017	Valorisation
CTAMA	1 500	2 314
CTAMA-MGA	500	771
Total en Dinars	2 000	3 086

26-Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2017, comme suit :

Partie liée (chiffres en dinars)	Solde au 31/12/2017		Intérêts de l'exercice 2017		
	Débiteur	Créditeur	Commissions encaissées en 2017	Encaissés	Servis
SIMPAR	597 540	-	6 829	127 098	-
SIVIA	1 825 052	-	3 492	149 919	103 286
ESSOUKNA	-	1 295 429	220	2 847	-
AGRO-SERVICES	-	107 886	441	2 302	1 280
TIS	294 057	-	1 069	28 801	-
BNA CAPITAUX	-	2 033 375	25	455	96 942
LES ŒILLETS	1 247 708	-	771	61 629	-
SOFINREC	-	400 546	306	2 461	3 784
POS	-	264 243	23	414	55 524
SOGEST	243 914	-	1 458	20 880	-
EL MEDINA	162 001	-	911	60 160	-
SICAR INVEST	-	388 826	2 327	1 053	159
SOIVM SICAF	-	11 838	100	1	-
SICAV BNA	-	8 507	-	-	1 506
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	2 696	100	-	-
SOJET SUD	-	6 449	111	278	-
TUNIS-RE	-	423 184	37	120	17 458
ZIED	-	576	100	-	-
AMI	-	864 937	323	4 718	7 725

27-Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent, au 31 décembre 2017, un montant de 158.807 mille dinars, réparti comme suit :

Société	Encours
SIMPAR	38 120
LES ŒILLETS	11 147
ESSOUKNA	31 891
SIVIA	26 443
EL MADINA	27 508
BNA CAPITAUX	2
Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	389
Sté AGRO-SERVICES	255
SOGEST	258
SODET SUD	2 003
SOFINREC	20 791
Total	158 807

28-Les rémunérations servies par la BNA, au cours de l'exercice 2017, aux membres des organes de gestion sont détaillées comme suit :

Nature de la Rémunération	Montants servis en 2017
Jetons de présence (CA)	174
CPAI	35
Comité Exécutif des Crédits	16
Comité interne des Marchés	10
Comité des Risques	10
TOTAL	245

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole-BNA-*

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 29 juin 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Banque Nationale Agricole « BNA »** (la « Banque ») qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **976 029 KDT** y compris le résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à **198 591 KDT**

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1-Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2017, les intérêts et revenus assimilés et les commissions portés au niveau du résultat, totalisent 714 608KDT (soit 88% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers 3.1.4 « *Comptabilisation des revenus afférents aux créances clients* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers

3-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2017, les créances s'élèvent à 10 181 494KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 966 944KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 488 973KDT.

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.1 « *La comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

3-3-Comptabilisation du portefeuille-titres d'investissement

Point clé d'audit :

Le portefeuille-titres d'investissement de la Banque totalise 1 407310 KDT au 31/12/2017 et représente un poste important du bilan (13% du total des actifs).

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.2.2 « *Portefeuille- titres d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable des titres à leur juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur de ces titres requiert l'exercice d'un jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon la nature des titres concernés, éléments qui diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés et, pour d'autres entités, le cours moyens en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances y rattachées et les provisions pour dépréciation constituent un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ces risques

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction soit fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciations requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

4- Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

4-1. Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre

1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, présentent une valeur comptable de 95 458 KDT au 31 décembre 2017.

La moins-value subie par la BNA et correspondant à la différence entre le solde comptable de ces créances et le montant actualisé au taux d'intérêt prévalant sur le marché des encaissements futurs au titre de ces créances conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus et le paragraphe AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, n'a pas été constatée pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2017. (Se référer à la Note 4.3.5 des états financiers)

4-2. Parmi les fonds propres de la BNA figure une dotation de l'État d'un montant de 133 000 KDT, constituée en application de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 000 KDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provision dégagée par son activité à la fin de l'année 2003.

A la date du présent rapport, l'équilibre financier de la BNA, dont les conditions sont définies dans les conventions établies entre l'Etat tunisien et la banque, n'est pas encore atteint. En conséquence, l'éventualité de restitution de ces montants ne pourrait pas être retenue au 31 décembre 2017.

5- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée :

ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la banque.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10/04/2018

Les Co-commissaires aux comptes

P/ CSL
SAMIR LABIDI

P/ ICCA
ANIS SMAOUI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole-BNA-*

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

1. La BNA a émis deux emprunts obligataires subordonnés en 2017 pour un montant global de 100 millions de dinars détaillés comme suit :

1.1 -Un emprunt obligataire subordonné « BNA2017-1 » émis par appel public à l'épargne d'un montant de 50 millions de dinars ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
A	5 ans	7,4% et/ou TMM + 1,95%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont deux années de grâce	7,55% et/ou TMM + 2,1%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

1.2 -Un emprunt obligataire subordonné « BNA 2017-2 » émis sans appel public à l'épargne d'un montant de 50 millions de dinars ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
A	5 ans	7,60%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont deux années de grâce	7,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2. Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2017 se détaillent comme suit :

(en dinars)

Société	Montant souscrit à l'EO BNA sub 2017-1	Montant souscrit à l'EO BNA sub 2017-2	Intérêts 2017
SICAR INVEST	-	2 000 000	1 274
Placement Obligataire Sicav	5 000 000	-	222 014
TUNIS-RE	2 000 000	4 000 000	93 562
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	500 000	5 000 000	36 858
AGROSERVICES	50 000	-	3 373
Total en Dinars	7 550 000	11 000 000	357 081

3. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné BNA 2017-2. Le montant souscrit s'élève à 3,5 millions de dinars. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2017 sont de l'ordre de 4921 dinars.
4. La BNA capitaux a été chargée de préparer le dossier administratif des deux emprunts obligataires subordonnés émis en 2017, ainsi la BNA a constaté en charge de l'exercice une commission de placement de 300000 dinars hors taxes à ce titre.
5. Par les deux conventions signées respectivement le 30 Juin 2017 (lot1) et le 11 Décembre 2017 (lot2), la BNA a cédé, au dinar symbolique, à la société SOFINREC (filiale de la BNA) deux lots de créances compromises détaillés comme suit :

(En mille dinars)

	Total des créances cédées	Montant des intérêts	Reprises de provisions, agios et intérêts réservés
LOT 1	96 192	3 009	95 176
LOT 2	37 650	1 454	37 479
Total	133 842	4 463	132 655

6. Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la SOFINREC (filiale de la banque), auprès de la BNA au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 47484 dinars.
7. La BNA a signé avec sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » en 2017, des contrats de marché d'acquisition de matériel informatique, objet des appels d'offres N°15/2017 et 22/2017.
8. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2017, par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 114,303 millions de dinars, réparti comme suit :

(En mille dinars)

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2017	Taux d'intérêt
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	17/01/2017	16/01/2018	1 000	7,06%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	07/07/2017	29/06/2019	800	8,00%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	17/01/2017	15/01/2018	10 000	7,51%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	12/09/2017	04/09/2019	700	8,00%
CAPITAL AFRICAN PARTNERS BANK	Compte de Placement	04/05/2017	28/04/2018	1 700	7,66%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	29/12/2017	23/12/2018	500	9,03%

TUNIS RE	Compte de Placement	10/01/2017	06/07/2018	10 500	8,06%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	29/12/2017	21/12/2018	1 500	9,03%
TUNIS RE	Compte de Placement	12/07/2017	10/07/2019	9 000	8,25%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	19/12/2017	12/12/2018	3 500	9,03%
TUNIS RE	Compte de Placement	02/02/2017	19/01/2019	4 000	8,15%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	21/12/2017	15/12/2018	3 000	9,03%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	29/12/2017	22/12/2018	500	9,03%
Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2017	Taux d'intérêt
BNA CAPITAUX	Compte de Placement	28/09/2017	05/01/2018	1 300	8,19%
BNA CAPITAUX	Compte de Placement	10/10/2017	15/01/2018	1 300	8,22%
BNA CAPITAUX	Compte de Placement	28/12/2017	27/03/2018	215	6,23%
BNA CAPITAUX	Compte de Placement	28/12/2017	27/03/2018	115	6,23%
SICAV BNA	Compte de Placement	29/12/2017	28/03/2018	590	6,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	18/12/2017	14/03/2018	1 000	6,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	07/12/2017	16/03/2018	12 152	8,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	28/12/2017	25/03/2018	1 000	6,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	26/09/2017	03/01/2018	5 081	8,19%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	29/09/2017	05/01/2018	1 000	8,19%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	07/12/2017	16/03/2018	3 600	8,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	08/12/2017	17/03/2018	5 000	8,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Certificat de Dépôt	18/10/2017	25/01/2018	5 000	8,22%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	25/12/2017	22/03/2018	1 500	6,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	28/09/2017	05/01/2018	7 000	8,19%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	09/10/2017	16/01/2018	7 300	8,22%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	18/12/2017	14/03/2018	1 800	6,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	29/12/2017	28/03/2018	2 720	6,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	18/12/2017	17/03/2018	930	6,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	15/12/2017	14/03/2018	2 000	6,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	06/12/2017	05/03/2018	4 000	6,23%
STE ESSOUKNA	Certificat de Dépôt	21/12/2017	30/12/2017	500	5,73%
STE FINANC RECOUVREMENT CREANCES	Certificat de Dépôt	28/12/2017	26/04/2018	500	5,73%
STE FINANC RECOUVREMENT CREANCES	Certificat de Dépôt	15/11/2017	23/04/2018	500	5,73%
STE FINANC RECOUVREMENT CREANCES	Compte de Placement	08/12/2017	26/04/2018	500	5,73%
STE FINANC RECOUVREMENT CREANCES	Certificat de Dépôt	14/09/2017	21/04/2018	500	5,69%

STE FINANC RECOUVREMENT CREANCES	Certificat de Dépôt	16/10/2017	23/04/2018	500	5,72%
TOTAL				114 303	

9. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, en 2017, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2017, un montant de 9,950 millions de dinars réparti comme suit :

(En mille dinars)					
Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2017	Taux d'intérêt
CTAMA	Compte de Placement	11/01/2017	05/01/2019	250	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	23/01/2017	12/01/2019	200	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	25/01/2017	19/01/2019	500	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	04/04/2017	30/03/2019	250	7,59%
MGA	Compte de Placement	10/03/2017	23/02/2019	180	7,56%
MGA	Compte de Placement	10/03/2017	09/03/2019	570	7,59%
MGA	Compte de Placement	11/05/2017	30/04/2019	8 000	8,05%
TOTAL				9 950	

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90,447 millions de dinars. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'Etat tunisien en date du 24 mai 2017.
- La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2017 à 203,977 millions de dinars contre 212,603 millions de dinars au 31 décembre 2016.
- La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.
- La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

5. Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'État et ce en vertu de :

- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans ,sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles.
- L'article 25 de la même loi : Prise en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts
- L'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge par l'État des créances abandonnées par la BNA et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 dinars par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'État ont totalisé 353,642 millions de dinars. Au 31 décembre 2017, l'encours desdites créances s'élève à 95,458 millions de dinars.

6. La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'exercice 2017 s'élève à 2,810millions de dinars.

7. La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2017 s'élève à 3,868 millions de dinars.

8. La BNA a signé avec la société SIP-SICAR (filiale de la BNA absorbée par la SICAR INVEST en 2017)trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)

Fonds gérés	Date de souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2017
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1 500	1 500
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2 500	2 500
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6 000	6 000
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4 000	4 000
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9 000	9 000
Total		23 000	23 000

La convention relative à la gestion des fonds confiés en 2014 et 2015 pour un montant de 13 millions de dinars n'est pas encore signée.

Les conditions de rémunération de la SIP-SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les montants déposés et non remboursés ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés ;
- Commission de rendement de 5% sur les produits des placements nets des moins-values y afférentes ;
- Commission de 2,5% décomptée sur les montants recouverts en principal.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2017 s'élèvent à 290 724dinars hors taxes.

La BNA a payé au cours de l'exercice 2017 à la SIP SICAR (filiale absorbée par la SICAR INVEST) un montant de 336013dinars hors taxes au titre de l'exercice 2016.

9. La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 144957 milledinars. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)

Fonds gérés	Date de souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2017
Fonds géré 1	1997	4 500	1540
Fonds géré 2	1997	2 057	904
Fonds géré 3	1998	5 550	353
Fonds géré 4	1999	7 350	4 452
Fonds géré 5	2000	7 000	3 290
Fonds géré 6	2001	7 000	2 607
Fonds géré 7	2002	5 000	2 603
Fonds géré 8	2003	3 500	2 086
Fonds géré 9	2005	1 500	1 055
Fonds géré 10	2006	5 000	2 917
Fonds géré 11	2007	2 500	1 044
Fonds géré 12	2008	8 500	7 979
Fonds géré 13	2009	20 000	20 000
Fonds géré 14	2010	15 000	15 000
Fonds géré 15	2011	10 000	10 000
Fonds géré 16	2012	8 400	8 400
Fonds géré 16- bis	2012	5 600	5 600
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000
Fonds géré 20 Bis	2016	8 500	8 500
Total		144 957	116 330

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés ;
- Commission de recouvrement de 2,5%;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2016 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 836 941 dinars hors taxes

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2017 s'élèvent à 777 240 dinars hors taxes.

10. La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)

Fonds gérés	Date de souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2017
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450
FDS DEV IRADA EIkef	2010	450	450
Total		900	900

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 9 650 dinars hors taxes.

11. En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2017 s'élève à 510 491 dinars hors taxes ;
- 0,17% du montant de l'actif net du FCP Sécurité. La commission relative à l'exercice 2017 s'élève à 116 631 dinars hors taxes ;
- 0,25% du montant de l'actif net du FCP Confiance et du FCP Progrès. La commission relative à l'exercice 2017 s'élève à 482 305 dinars hors taxes ;
- 1 000 dinars hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

12. En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes, ainsi elle perçoit une rétribution forfaitaire de 30 000 dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA et elle perçoit, à ce titre :
 - Une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière.
 - Une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - Des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2500 dinars par valeur

La BNA a payé en hors taxes, au cours de l'exercice 2017 un montant de 24 656 dinars pour la commission sur encaissement coupon, un montant de 402 495 dinars pour la commission de courtage et un montant de 16 994 dinars pour la commission de tenue de compte.

13. La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux.

Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

(En dinars)

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2017
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	8 352
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	7 358
BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	Deuxième année de la location	6 678
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3 600 (hors taxes)	01/07/2010	5%	Deuxième année de la location	4 945

Tunisie Informatique Services « TIS »	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	13454
Total					40 787

14. La société Tunisie Informatique Services « TIS », assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2017, la rémunération facturée par « TIS » au titre de cette opération s'élève à 932 390 dinars.

15. Les achats de matériel informatique et de fournitures effectués par la BNA, courant l'exercice 2017, auprès de sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » ont totalisé la somme de 290 089 dinars.

16. L'encours des montants souscrits par les filiales et entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA au cours des exercices 2009 et 2016, ainsi que les intérêts générés par ces deux emprunts se détaillent au 31 décembre 2017 comme suit :

(En dinars)

Société	BNA SUB 2016	BNA SUB 2009	Intérêts 2017
SICAR INVEST	800 000	-	12 002
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	-	2 332 000	92 807
TUNIS-RE	3 000 000	466 400	64 482
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	6 400 000	466 400	114 579
Total en Dinars	10 200 000	3 264 800	283 870

17. L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009 et 2016 ainsi que les intérêts générés par ces deux emprunts se détaillent comme suit :

(En mille dinars)

Emprunts	BNA SUB 2009	BNA SUB 2016	Total
Encours au 31/12/2017	933	4 500	5 433
Intérêts 2017	53	185	238

18. La BNA a émis, en 2008, un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles se présentent au 31/12/2017 comme suit :

(En dinars)

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2017
TUNIS-RE	6 000 000	9 256 280
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	8 000 000	12 342 640
Total en Dinars	14 000 000	21 598 920

19. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit au Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » émis par la BNA en 2008. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille se présentent au 31/12/2017 comme suit :

(En dinars)

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2017
CTAMA	1 500 000	2 314 245
CTAMA-MGA	500 000	771 415
Total en Dinars	2 000 000	3 085 660

20. Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent au 31/12/2017 comme suit :

(En dinars)

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2017		Commissions encaissées en 2017	Intérêts de l'exercice 2017	
	Débitéur	Créditéur		Encaissés	Servis
SIMPAR	597 540	-	6 829	127 098	-
SIVIA	1 825 052	-	3 492	149 919	103 286
ESSOUKNA	-	1 295 429	220	2 847	-
AGRO-SERVICES	-	107 886	441	2 302	1 280
TIS	294 057	-	1 069	28 801	-
BNA CAPITAUX	-	2 033 375	25	455	96 942
LES ŒILLETS	1 247 708	-	771	61 629	-
SOFINREC	-	400 546	306	2 461	3 784
POS	-	264 243	23	414	55 524
SOGEST	243 914	-	1 458	20 880	-
EL MEDINA	162 001	-	911	60 160	-
SICAR INVEST	-	388 826	2 327	1 053	159
SOIVM SICAF	-	11 838	100	1	-
SICAV BNA	-	8 507	-	-	1 506
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	2 696	100	-	-
SOJET SUD	-	6 449	111	278	-
TUNIS-RE	-	423 184	37	120	17 458
ZIED	-	576	100	-	-
AMI	-	864 937	323	4 718	7 725

21. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 158 807 dinars, réparti comme suit :

(En dinars)

Société	Encours
SIMPAR	38 120
LES ŒILLETS	11 147
ESSOUKNA	31 891
SIVIA	26 443
EL MADINA	27 508
BNA CAPITAUX	2
Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	389
Sté AGRO-SERVICES	255
SOGEST	258
SOJET SUD	2 003
SOFINREC	20 791
Total	158 807

22. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 41,300 millions de dinars, réparti comme suit :

(En mille dinars)

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2017	Taux d'intérêt
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	08/08/2016	04/08/2018	300	6,82%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	26/02/2016	24/02/2018	500	6,75%

ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	07/04/2016	03/04/2018	1 000	7,10%
S O D I N O	Compte de Placement	24/06/2016	21/05/2018	2 000	6,50%
TUNIS RE	Compte de Placement	21/07/2016	11/07/2018	14 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de Placement	11/07/2016	07/07/2018	10 500	7,42%
TUNIS RE	Compte de Placement	11/07/2016	30/06/2018	1 500	7,36%
TUNIS RE	Compte de Placement	26/07/2016	19/07/2018	5 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de Placement	22/07/2016	29/06/2018	6 500	7,40%
TOTAL				41 300	

23. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, par les administrateurs de la BNA totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 23,440 millions de dinars, réparti comme suit :

(En mille dinars)

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2017	Taux d'intérêt
CTAMA	Compte de Placement	13/01/2015	04/01/2018	200	8,18%
CTAMA	Compte à Terme	30/12/2016	29/12/2021	10 000	7,23%
CTAMA	Compte de Placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000	8,18%
MGA	Compte de Placement	26/06/2015	23/06/2018	8 000	8,07%
MGA	Compte de Placement	06/01/2015	31/12/2017	120	8,18%
MGA	Compte de Placement	06/01/2015	31/12/2017	120	8,18%
TOTAL				23 440	

III-Obligations et engagements de la BNA envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements de la BNA envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par le conseil d'administration dans sa réunion du 25 mai 2016 conformément au décret gouvernemental n°2015-968 du 06 août 2015 fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Cette rémunération se détaille comme suit :
 - Une rémunération fixe sur la base d'un salaire mensuel net de 16 000 D
 - Une prime variable ne dépassant pas 50% de la rémunération fixe en tenant compte de la réalisation des objectifs fixés dans le business plan approuvé par le conseil d'administration
 - Un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction ainsi que le remboursement des frais de communication téléphonique

En 2017, le montant net servi s'élève à 288.000 DT.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint (pour la période du 01/01/2017 au 30/06/2017), est fixée par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers ;

- Le président et les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'audit, les membres du comité exécutif de crédits, les membres du Comité Interne des Marchés et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Les rémunérations servies par la BNA, au cours de l'exercice 2017, aux membres des organes de gestion sont détaillées comme suit :

(en dinars)

Nature de la rémunération	Montants servis en 2017
Conseil d'administration	173 500
Comité Permanent d'audit	35 000
Comité Exécutif des Crédits	16 000
Comité Interne des Marchés	10 000
Comité des Risques	10 000
TOTAL	244 500

2. Les obligations et engagements de la BNA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	Directeur général		Directeur général adjoint		Administrateurs et membres de comités	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	631 170		95 976	--	273 750	231 250
Total	631 170		95 976	--	273 750	231 250

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 10/04/2018
Les Co-commissaires aux comptes

P/ CSL
SAMIR LABIDI

P/ ICCA
ANIS SMAOUI